



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 7 Janvier 1910. 190

A Messieurs les Echevins C. Théo. Viau, Edmond Emend, Hector
 Vinet, Hermisdas LePointe, fils,
 Hyppolite Bergeron, George Hogg.

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par
 le soussigné P. Z. GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Lon-
 gue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville
 est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard, pour être tenue
 Lundi le dixième jour de Janvier 1910, au lieu et heure ordinaires
 des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

- 1e.- Lecture des précédés des séances précédentes .
- 2e.- La question de l'ouverture de la rue au Nord du "Chemin de Fer" Le
 Terminal" s'il y a lieu adopter tels précédés ou règlements jugés
 nécessaires, et prendre connaissance d'une lettre des Soeurs de
 la Providence en date du 28 Décembre 1909 au sujet de cette rue .
- 3e.- La requête de Mr. Téléphore Beaupré pour obtenir une licence de
 magasin, pour vendre des liqueurs spiritueuses au "Parc Lebrun"
 Quartier No. 6. (Envoier avis à M. W. Paré)
- 4e.- S'il y a lieu adopter tels précédés au sujet de l'offre de Mr.
 Jean Versailles en date du 7 Décembre 1909 pour son projet d'aque-
 duc pour la Longue Pointe .
- 5e.- S'il y a lieu adopter les contrats préparés pour compléter la
 transaction des propriétés expropriées, en vertu des règlements
 Nos. 33, 101 et 6 dont la Corporation a déjà pris possession et au-
 toriser quelqu'un à signer les contrats et payer les propriétai-
 res .

Donné ce septième jour de Janvier Mil-neuf-cent-dix .

P. Z. Guy
 Secrétaire-Trésorier

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, January 7th 1910. 190

To Messrs C.Theo. Viau, Edmond Emoad, Hector Vinet, Hermidas Lapointe, Jr., Hyppolite Bergeron, George Hogg, Aldermen .-


Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P. Z. GUY, Secretary-Treasurer, of aforesaid Town, that a special meeting of the Council of the said Town is convened by ~~the~~ Mr. the Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the tenth day of January 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it

will be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 10.- Reading of the proceedings of former meetings.
- 20.- The question of the opening of Street at the Northern side of the Railway " Le Terminal " if it is necessary to adopt such proceedings or by-laws found necessities, and to take knowledge of a letter of "Securs de la Providence" dated December 28th 1909 concerning that street .
- 30.- The petition of Mr. Telephore Beaupré, to obtain a ^{license} ~~license~~ for selling ~~and~~ spirituous liquors at " Parc Lebrun " Ward No. 6 .
- 40.- If it is necessary to adopt such proceedings concerning the offer of Mr. Jean Versailles dated December 7th 1909 for his project of aqueduct for Longue Pointe .
- 50.- If it is found necessary to adopt the deeds prepared to complete the transaction of the expropriated properties, in virtue of by-laws Nos. 88, 101 and 6, which the corporation has already taken in possession, and to authorize somebody to sign the deeds and to pay the proprietors .

Given this seventh day of January One thousand nine hundred and ten .


Secretary-Treasurer .

P15/E,23

TAILLON, BONIN & MORIN
AVOCATS

HON. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. S. MORIN.
A. Z. MORIN.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
180 RUE ST-JACQUES

TEL. BELL (MAIN) No. 1537

MONTREAL, 10 janvier 1910 190

Cher Monsieur,

Je crois que le mot "construction" que j'ai ajouté en marge de l'art. 4 comprend le pont et tous les travaux qui seront jugés nécessaires.

Dans l'art. 5, j'ai laissé un blanc qui devra être rempli en détail par qui la rue devra être entretenue.

Le taux de l'intérêt est fixé à 4 1/2 % à cause de l'art. 10 qui impose une taxe égale à 5 1/2 % du montant emprunté. Cela suppose nécessairement un intérêt de 4 1/2 % avec 1 % de fonds d'amortissement.

Dans l'art. 7, il faudra insérer la date que devront porter les débentures.

Bien à vous L. O. Taillon



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.


Town of Longue Pointe, January 14th 1910 190

To Messrs C.Theo. Viau, Edmond Emond, Hector Vinet, Hormisdas Lapointe, Jr., Hyppolite Bergeron, George Hogg, Aldermen .

Messrs :

- Special Notice is hereby given to you by the undersigned P.Z.GUY, Secretary-Treasurer, of aforesaid Town, that a special meeting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the seventeenth day of January 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it will be taken in consideration the following subjects, to wit :
- 10.- Reading of the proceedings of former meetings .
 - 20.- The question of the opening of street at the Northern side of the Railway " Le Terminal" if it is necessary to adopt such proceedings or by-laws found necessaries, and to take knowledge of a letter of "Soeurs de la Providence" dated December 28th 1909 concerning that street .
 - 30.- The petition of Mr. Telesphore Beaupré, to obtain a store licence for selling spirituous liquors at "Parc Lebrun" Ward No.6.
 - 40.- If it is necessary to adopt such proceedings concerning the offer of Mr, Jean Versailles dated December 7th 1909 for his project of aqueduct for Longue Pointe .
 - 50.- If it is found necessary to adopt the deeds prepared to complete the transaction of the expropriated properties, in virtue of by-laws Nos. 88, 101 and 6, which the corporation has already taken in possession, and to authorize somebody to sign the deeds and to pay the proprietors .
 - 60.- A letter of Mr. Adelard Dagenais dated January 7th 1910 asking to the Council to inform the Cars Company to dont send snow in the southern side of their track .

Given this fourteenth day of January One thousand nine hundred and ten


 Secretary-Treasurer .



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

14 Janvier 1910
 Town of Longue Pointe, 190

A Messieurs les Echevins C. Théo. Viau, Edmond Emend, Hector
 Vinet, Hermidas Lapointe, Fils,
 Hyppelite Bergeron, George Hogg .

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par
 le soussigné P. Z. GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue
 Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la ~~ville~~ susdite Ville
 est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard, pour être tenue
 Lundi le dix-septième jour de Janvier 1910, au lieu et heure ordi-
 naires des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en considé-
 ration les sujets suivants, savoir :

- 1e.- Lecture des procès des séances précédentes .
- 2e.- La question de l'ouverture de la rue au Nord du Chemin de Fer "Le
 Terminal" s'il y a lieu adopter tels procédés ou règlements jugés
 nécessaires, et prendre connaissance d'une lettre des Sœurs de
 la Providence en date du 28 Décembre 1909 au sujet de cette rue .
- 3e.- La requête de Mr. Téléphore Beaupré pour obtenir une licence de
 magasin, pour vendre des liqueurs spiritueuses au "Parc Lebrun"
 Quartier No. 6.
- 4e.- S'il y a lieu adopter tels procédés au sujet de l'offre de Mr.
 Jean Versailles en date du 7 Décembre 1909 pour son projet d'aqueduc
 pour la Longue Pointe .
- 5e.- S'il y a lieu adopter les contrats préparés pour compléter la
 transaction des propriétés expropriées, en vertu des règlements
 Nos. 88, 101 et 6 dont la Corporation a déjà pris possession et au-
 toriser quelqu'un à signer les contrats et payer les propriétaires
- 6e.- Une lettre de Mr. Adélard Dagenais en date du 7 Janvier 1910 de
 mandant au Conseil d'avertir la Cie des Chars de ne pas envoyer
 de neige du Coté sud de leur voie .

Donné ce quatorzième jour de Janvier Mil-neuf-cent-dix .

Secrétaire-Trésorier .

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 21 Décembre 1909 190

Révérènde Soeur Supérieure
Hôpital du Mont St. Jean de Dieu
Gamelin ,P.Q.

Révérènde Soeur Supérieure :

J'ai l'honneur d'être chargé en vertu
d'une résolution adoptée par le Conseil de la Ville de la Longue
Pointe, à sa séance tenue le 20 Décembre courant .

a. D'avoir à vous informer que le susdit Conseil a l'in-
tentien d'œuvrir sous peu, à une largeur de 80 pieds environ, la
rue qui longe au nord, le chemin de fer Le Terminal ;

b. De vous demander si votre Communauté ne serait pas dispo-
sée à favoriser le projet en œuvrant cette rue, sur votre propri-
été .

Vous êtes priée, si cela n'est pas trop demandé, de bien
vouloir si possible nous donner une réponse , d'ici au 27 Décembre
courant .

En vous rendant à cette demande, vous obligerez

beaucoup ,

Votre très humble Serviteur

Secrétaire-Trésorier



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. 21 Décembre 1909 190

Non-officielle

Révérende Sœur Supérieure :

Je crois qu'il est de mon devoir d'ajouter à la demande du Conseil de la Ville de la Longue Pointe, que je ne crois pas, que votre communauté n'est pas sans savoir, que la Compagnie du Chemin de fer " Le Terminal " a vendu ou presque vendu sa ligne de Tramways Electriques à la Compagnie du Pacifique Canadien, par conséquent, votre Institution et les citoyens de la Ville de la Longue Pointe, qui résident au Nord de la ligne du Tramway Le Terminal, sont menacés de n'avoir plus de service électrique, pour le transport des passagers, et ce à brève échéance.

C'est pourquoi, le conseil de la Ville de la Longue Pointe, est décidé à procéder pour l'ouverture de cette rue, afin de permettre à la Compagnie de Tramway Electric, d'établir sa ligne sur cette rue, ce qui sera un très grand avantage pour votre Communauté et les citoyens de cette Ville, car le Conseil de cette Ville est convaincu, que si cette rue est ouverte, une

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe.....190

-2-

ligne de tramway électrique y sera construite.

Ceci exposé

Je me souscris

Votre tout dévoué

Secrétaire-Trésorier .

P15/E,23

HOPITAL
ST-JEAN DE DIEU.

Téléphone : — Est 1661,
SONNER 4 FOIS.

Gamelin, P. D., le 28 décembre 1909

Monsieur Pierre-Zotique Guy,
Secrétaire-Trésorier,
Ville de la Longue-Pointe.

Monsieur,

Nous avons reçu vos deux lettres du 21 décembre 1909. Nous comprenons qu'il s'agit d'un projet n'ayant pas encore reçu un commencement d'exécution. Peut-être votre Corporation ne réussira-t-elle point à ouvrir cette rue comme elle en a l'intention.

Nos intérêts ne sont pas les mêmes que ceux des propriétaires qui désirent concéder des lots de terrains ; mais, nous étudierons le projet dès qu'il aura pris un commencement d'exécution et une forme qui nous permettront d'en mieux juger.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos très humbles servantes,

Sœur Sathie Drapeau

*Donné communication au Conseil, à la séance
tenue le 17^e janvier 1910.*

M. J. Drapeau Sec. Trésorier

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

P15/E,23

LES TERRAINS A
VERSAILLES

MAGNIFIQUES LOTS A BATIR SITUES A LA POINTE AUX TREMBLES

SUR LA VOIE DU CHEMIN DE FER " LE TERMINAL "

JEAN VERSAILLES, PROP.
BUREAUX, 97, RUE ST-JACQUES

TELEPHONE, BELL, MAIN 0968

MONTREAL, 7. Décembre 1909

Monsieur P. J. Gery
Secrétaire de la municipalité de
La Longue Pointe

Monsieur Veilley s'il vous plaît ^à Monsieur le maire
ainsi qu'à ces membres de la municipalité que
j'ai un projet d'aqueduc pour la Longue Pointe,
et que je serai désireux d'être avisé de la
prochaine assemblée.

J compte sur votre obligeance pour me
rendre le service que je vous demande.

Agreez Monsieur le secrétaire mes
salutations respectueuses.

Jean Versailles

Sur projet d'aqueduc
Sera soumis à cette
dite assemblée

*Soumis au Conseil
le 17 Jan. 1910*

Montréal, le 17 décembre 1909.

A la Ville de la Longue Pointe:

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs,

Ayant mis à l'étude le projet d'aqueduc que vous aviez l'intention de faire construire, j'ai l'honneur de vous faire une proposition qui se rapproche le plus possible des idées émises dans votre projet.

- 10. -

Je m'engage à construire un aqueduc à partir des limites Sud-Ouest de la dite municipalité, pour se continuer jusqu'aux limites Nord-Est et approvisionner d'eau, sur tout le parcours, tous ceux qui désireront s'abonner pour leur nécessité.

L'eau fournie pourra être testée par experts en tous temps. Le tuyau qui devra être employé, pour la construction de cet aqueduc, devra être de grosseur suffisante pour pouvoir approvisionner toute la Municipalité et donner une pression suffisante en cas d'incendie.

- 20. -

Je construirai sur la terre No.21 de la même municipalité Parc Terminal, - Rue Dickson, de la Rue Notre Dame à la Rue Vinet, - Rue Vinet à la Rue Dickson à la 3^{me}. Avenue, - Rue Dickson, de la Rue Vinet à la 9^{me}. Avenue, du plan de la subdivision:-

1^{re} Avenue, de la Rue Vinet à la 9^{me} Rue;

-2-

2me Avenue, de la Rue Vinet à la 9me Rue;

3me Avenue, de la Rue Vinet à la 9me Rue;

Sur la 4me rue du plan de la Subdivision, de la Rue Dickson à la 3me Avenue;

Sur la 9me Rue du plan de la subdivision, de la rue Dickson à la 3me Avenue.

- 30.-

Terre No.389 et Montée de St.Léonard;

Montée St.Léonard, de la rue Notre Dame à la rue Vinet;

Rue Dubuisson, de la Montée St.Léonard jusqu'à la terre Morgan;

No.331- Rue Vinet de la Montée St.Léonard jusqu'à la terre 390.

- 40.-

Terre No.394 Homère Dufresne;

Rue Dufresne de la Rue Notre Dame à la rue Vinet.

- 50. -

Parc Lebrun terre No.397;

Avenue Mercier, du fleuve St.Laurent, jusqu'à la Rue Oliva;

Avenue Lebrun, du fleuve St.Laurent jusqu'à la Rue Oliva;

Rue Vinet, de l'Avenue Mercier à l'Avenue Lebrun;

Rue Vinet de l'Avenue Lebrun jusqu'à la terre 393

Rue Oliva de l'Avenue Mercier à l'Avenue Lebrun.

-60.-

Boulevard Bernard terre No.403.

Rue Bernard du fleuve à la rue Notre Dame

-3-

Rue Desmarteau, du fleuve à la 1re rue, passé la rue Vinet;

Rue Bernard de la rue Notre Dame à la 1re rue, passé la rue Vinet;

Rue Vinet de la Rue Bernard à la Rue Desmarteau; 1re Rue plus haut que la rue Vinet, de la rue Bernard à la rue Desmarteau.

- 7e.-

Terrasse Bernard terre No.404.

1re Avenue de la Rue Notre Dame au fleuve St. Laurent.

- 8e.-

Place Vichy terre No.406.

Avenue du Pont de la rue Notre Dame à l'avenue Dubuisson.

- 9e.-

Terrasse Vinet No.408.

1re Avenue de la rue Notre Dame à la rue Dubuisson.

- 10. -

Terre No.408 ;

Terrain Vinet;

Avenue (non désignée) du fleu à la Rue Vinet.

- 11e.--

Pour construire cet aqueduc la ville de la Longue Pointe devra me donner, ou me faire obtenir tous les droits de passages et le permis d'ériger et d'y faire ériger des travaux et des bâtisses temporaires nécessaires aux travaux du dit aqueduc.

Quand la demande sera faite au Conseil pour le

prolongement ou l'augmentation de l'aqueduc dans n'importe quelle partie de la paroisse en développement, le Conseil ne pourra pas exiger que je fasse les dits travaux nécessaires à moins d'une garantie de 7 % de revenu, par les nouveaux abonnés, sur le montant qui sera dépensé pour faire ces travaux.

Je m'engage en outre à mettre des bornes-fontaines partout où il sera jugé nécessaire sur le parcours du dit aqueduc. - 120.-

Je devrai fournir dans tous les endroits où sera construit l'aqueduc une pression d'eau au 3^{me} étage de 20 livres, sur un robinet ordinaire, et donner, en cas d'incendie, la pression voulue pour éviter autant que possible toute conflagration, moyennant que la Ville me permette de charger les taux qui suivent:-

Pour toutes maisons d'habitation 8% sur le loyer tel qu'évalué, avec entente spéciale que tout contribuable devra payer au moins \$8.00 par année;

Magasins, -Boutiques, -Bureaux, -8% sur le loyer, tel qu'évalué, avec entente spéciale que tout contribuable devra payer au moins \$8.00 par année;

Eglises, au même taux, 8% sur un loyer basé sur l'évaluation ~~à~~;

Hotels, -Auberges, -Restaurants 12% sur loyer, tel qu'évalué;

Quand le loyer sera de \$1000 au plus, et qu'il y aura plus de 20 chambres pour les voyageurs, la consommation sera constatée par compteur autorisé, et payée au taux des distilleries, soit \$1.25 les mille pieds cube.

Hopitaux publics \$1.25 les ^{1000.}~~1000~~ pi. cube

Pour chevaux 2.00 chaque cheval

Pour vaches 1.00 chaque vache

Stalles dans les Ecuries. Les propriétaires d'écuries, ou commerçants de chevaux, hoteliers, etc, etc, paieront

\$1.50 pour chaque stalle occupée ou non occupée.

Bains publics, ou de proportion ordinaire, pour l'usage desquels un paiement est exigé, \$1.25 par ¹⁰⁰⁰/₀₀₀ pi. cube.

Bains dans les maisons d'habitation, ou logements \$2.00 par an.

W. Closets.-dans les bureaux d'affaires et autres avec bol et réservoir \$4.00 par an.

Dans ceux où coulera l'eau continuellement \$15 pr. an

Urinoires: dans les magasins et autres endroits \$1 pr. an

" dans les auberges, hotels et autres \$3 pr. an

" quand l'eau coulera continuellement \$15 pr. an

Machines à vapeur ou engins divers: par cheval vapeur:

\$6 pr. an

" " ou \$1.25 par ¹⁰⁰⁰/₀₀₀ pi. cube, par compteur

Matériaux de construction 0.06 par ¹⁰⁰⁰ briques

" par vgs-cube de maçonnerie 0.03 cts

" par mille verges d'enduit \$3.00

Fontaines: \$2.00 pr ¹⁰⁰⁰ pi. cube par compteur.

Tuyaux d'arrosage n'ayant pas plus de 1/4 de pouce \$2 pr. an

Taux de compteurs: Les distilleries, brasseries, chemins

" de fer, buanderies, hotels, collèges, sé-

" minaires, pensionnats, couvents, hopitaux

" asiles, teintureries, ateliers de pho-

" tographes et de toute autre manufactu-

re n'entrant pas dans les taux fixés précédemment devront payer \$1.25 par ¹⁰⁰⁰ pi. cube.

Loyer de compteurs 1/2 pouce \$2.00 par an

"	5/8	"	2.00	"
"	3/4	"	3.00	"
"	1	"	4.00	"
"	2	"	12.00	"
"	3	"	25.00	"
"	4	"	40.00	"
"	6	"	75.00	"

- 6 -

Les comptes étant dus pour l'eau devront être payés par tous les contribuables du 1er août à septembre de chaque année. Les prix spéciaux des approvisionnements d'eau ou temporaires seront payables d'avance et avant que l'eau soit fournie.

Les sommes dues par compteur seront payables en même temps. A défaut de paiement l'eau sera arrêtée.

La ville de la Longue Pointe devra payer \$25.00 par bornes-fontaines érigées dans la paroisse.

Les connections pour les entrées d'eau seront faites jusqu'aux limites de la rue et les contribuables devront amener leur connection jusque là.

Je fais l'offre de la construction de cet aqueduc aux conditions stipulées plus haut, moyennant que la ville de la Longue Pointe me donne une franchise exclusive pour CINQUANTE ANNEES CONSECUTIVES, à commencer de la date de la décision du Conseil.

Je m'engage à construire cet aqueduc au complet tel que mentionné; en plus je construirai un réservoir sur l'élevation la plus convenable qui tiendra cinq cent mille gallons d'eau, avec un système de pompe spéciale en cas d'incendie; le tout devra être construit dans la période de vingt quatre mois qui suivront cette franchise, et la municipalité devra me donner une exemption de taxes pendant toute la période de cette même franchise.

Jean Proulx

P15/E,23

Projet —
d'aqueduc pour
la Ville de la
Longue Pointe
par —
M. Jean Versailles
Jan. 1910
—————
—————
—————

REGLEMENT No. concernant la construction d'un aqueduc
dans la Ville de la Longue-Pointe.

Le Conseil de la Ville de la Longue-Pointe, par ce
règlement, ordonne et statue ce qui suit:

10.- Un aqueduc, avec bornes-fontaines et autres
accessoires, sera construit dans la Ville de la Longue-Pointe,
pour fournir de l'eau à la corporation municipale et aux ha-
bitants de la municipalité, conformément aux plans faits par
Raoul Lacroix, portant la date du 18 janvier 1909, et au devis
estimatif fait par le même, portant la date du 15 mai 1909, les-
quels (plans et devis) ont été approuvés par le Conseil de cet-
te ville le 27 septembre 1909 et sont conservés au bureau de
ce conseil.

a
le secrétaire-
trésorier sont

20.- L'eau sera fournie par la Cité de Montréal
à raison de un dollar et quinze cents, le mille pieds cubes,
et la Ville de la Longue-Pointe la prendra à même l'aqueduc
de Montréal, aux limites est de cette dernière ville, suivant
un arrangement négocié entre ce Conseil et celui de ladite
Cité, et complété aujourd'hui par l'acceptation qu'en a faite
ce Conseil. Il en sera passé acte authentique et le Maire ^{et} ~~est~~
autorisé à le signer pour la Ville de la Longue-Pointe.

30.- Pour construire l'aqueduc, la Ville de la
Longue-Pointe pourra acquérir, de gré à gré ou par voie d'ex-
propriation, tout terrain, servitude, usufruit ou droit de passa-
ge, depuis l'endroit où elle prendra l'eau à même l'aqueduc
de Montréal, partout où cela sera nécessaire, dans la Ville de
Maisonnette et autres localités, et établir ^{elle} les ramifications
de ses conduites d'eau dans la municipalité de la Ville de la
Longue-Pointe.

40.- La construction de la partie de l'aqueduc

désignée sur le dit plan par des lignes rouges.

et dans ledit devis estimatif, et ci-après décrite, sera commencée aussitôt que le présent règlement sera en vigueur, et elle sera poursuivie avec diligence jusqu'à ce qu'elle soit achevée. A cette fin, des conduites en fonte seront posées aux endroits suivants:

a. Des limites est de la Cité de Montréal aux limites ouest de la ville de la Longue-Pointe;

b. RUE NOTRE-DAME; des limites ouest de la Ville de la Longue-Pointe jusqu'aux limites est de la Ville de la Longue-Pointe;

c. TERRE No. 21, PARC TERMINAL: Rue Dickson de la rue Notre-Dame à la rue Vinet; rue Vinet de la rue Dickson à la 3e avenue; rue Dickson de la rue Vinet à la 9e rue du plan de subdivision; 1ière avenue de la rue Vinet à la 9e rue; 2e avenue de la rue Vinet à la 9e rue; 3e avenue de la rue Vinet à la 9e rue; sur la 4e rue du plan de subdivision de la rue Dickson à la 3e avenue; sur la 9e rue du plan de subdivision de la rue Dickson à la 3e avenue;

d. TERRE No. 389 et MONTEE ST-LEONARD: Montée St-Léonard de la rue Notre-Dame à la rue Vinet; rue Dubuisson de la Montée St-Léonard jusqu'à la terre Morgan No. 331; rue Vinet de la Montée St-Léonard jusqu'à la terre portant le No. 390;

e. TERRE No. 394 OMER DUFRESNE: rue Dufresne de la rue Notre-Dame à la rue Vinet;

Lebrun,

f. PARC LEBRUN. TERRE No. 397: Avenue Mercier du fleuve à la rue Notre-Dame; avenue Mercier de la rue Notre-Dame à la rue Oliva; avenue du fleuve à la rue Notre-Dame; avenue Lebrun de la rue Notre-Dame à la rue Oliva; rue Vinet de l'avenue Mercier à l'avenue Lebrun; rue Vinet de l'avenue Lebrun jus-

qu'à la terre portant le No.398;rue Oliva de l'avenue Mercier à l'avenue Lebrun;

g. BOULEVARD BERNARD.TERRE No.403:rue Bernard du fleuve à la rue Notre-Dame;rue Desmarteau du fleuve à la première rue passé la rue Vinet;rue Bernard de la rue notre-Dame à la première rue passé la rue Vinet;rue Vinet de la rue Bernard à la rue Desmarteau;première rue plus haut que la rue Vinet de la rue bernard à la rue Desmarteau;

Place Vichy

h. ~~TERRE No.404~~ TERRE No.406:Avenue Dupont de la rue Notre-Dame à la rue Dubuisson;

i. PARC FLETCHER.TERRE No.407:Première avenue de la rue Notre-Dame à la rue Dubuisson;

j. TERRE No.408.TERRE VINET:Avenue non-désignée du fleuve à la rue Vinet.

(Ajouter à l'art. 6 du règlement :)
Mais, toutefois, que dans les parties les plus basses néanmoins l'aqueduc devra être construit dans les autres parties de la municipalité lorsque des demandes à cet effet auront été faites en quantité suffisante pour assurer à la municipalité un intérêt de d'au moins 5% sur le coût des travaux à faire.

6. Les taxes que la ville de LAKE-SHORE-POINTE pourra exiger pour l'approvisionnement de l'eau seront comme suit:

sept
six

MAISONS D'HABITATION- 7 pour cent sur le loyer tel qu'évalué.
MAGASINS, BOUTIQUES, BUREAUX, etc.- 7 pour cent sur le loyer tel qu'évalué.

6% six pour cent.

EGLISES-aux taux de magasins, etc., sur un loyer basé sur 2% de la valeur cotisée.

12% douze pour cent

HOTELS, AUBERGES ou RESTAURANTS- 12% sur le loyer tel qu'évalué.

qu'à la terre portant le No.398;rue Oliva de l'avenue Mercier à l'avenue Lebrun;

g. BOULEVARD BERNARD.TERRE No.403:rue Bernard du fleuve à la rue Notre-Dame;rue Desmarteau du fleuve à la première rue passé la rue Vinet;rue Bernard de la rue notre-Dame à la première rue passé la rue Vinet;rue Vinet de la rue Bernard à la rue Desmarteau;première rue plus haut que la rue Vinet de la rue bernard à la rue Desmarteau;

Placé Vichy

h. ~~TERRE No.404~~.TERRE No.406:Avenue Dupont de la rue Notre-Dame à la rue Dubuisson;

i. PARC FLETCHER.TERRE No.407:Première avenue de la rue Notre-Dame à la rue Dubuisson;

j. TERRE No.408.TERRE VINET:Avenue non-désignée du fleuve à la rue Vinet.

50.- Pour la construction de cet aqueduc, la Ville de la Longue-Pointe pourra passer tous marchés nécessaires.

Les travaux seront faits sous la surveillance d'un ingénieur et d'une commission composée de membres du conseil ou d'autres personnes compétentes. Ingénieur et commission seront choisis par le conseil.

60.- Le Conseil pourvoira, suivant la loi, à la construction des autres parties de l'aqueduc au fur et à mesure que le développement de la municipalité l'exigera.

70.- Les taux que la Ville de la Longue-Pointe pourra exiger pour l'approvisionnement de l'eau seront comme suit:

sept
six

MAISONS D'HABITATION- $\frac{6}{100}$ pour cent sur le loyer tel qu'évalué.
MAGASINS, BOUTIQUES, BUREAUX, etc.- $\frac{6}{100}$ pour cent sur le loyer tel qu'évalué.

6% six pour cent.

EGLISES-aux taux de magasins, etc., sur un loyer basé sur $\frac{6}{100}$ de la valeur cotisée.

12% douze pour cent.

HOTELS; AUBERGES ou RESTAURANTS- $\frac{12}{100}$ sur le loyer tel qu'évalué.

Mais quand le loyer est de \$1000 ou plus, et qu'il y a plus de vingt chambres pour voyageurs, la consommation sera constatée par compteur et payée au même taux que les distilleries, etc., savoir: - ^① ~~\$1.15~~ le mille pieds cubes.

① \$1.20

HOPITAUX PUBLICS - contenant au moins dix lits gratuits, au taux ^② ~~uniforme de \$25.00.~~

② \$1.20 le mille pieds cubes.

CHEVAUX- \$2 chaque. Vaches- \$1 chaque. *par*

STALLES- dans les écuries- Les propriétaires d'écuries de Louage, Commerçants de Chevaux, Hôteliers, etc., paieront \$1.50 par chaque année pour chaque stalle, qu'elle soit occupée ou non.

③ de proportions ordinaire

BAINS PUBLICS- ou bains ^③ pour l'usage desquels un paiement est exigé, \$ 6 par année pour chaque bain.

BAINS dans les maisons d'habitation ou logements cotisés sur un loyer annuel de \$150 ou plus- \$1 par année chacun.

CABINETS D'AISANCE- dans les établissements d'affaires, bureaux, etc., - Avec bol et réservoir \$4. Quand l'eau coule continuellement, \$15 par année.

④ \$1.20

URINOIRS- Dans les magasins, etc., \$1. Dans les hôtels, auberges, etc., \$3. Quand l'eau coule continuellement, \$15 par année.

MACHINE A VAPEUR- \$ 6 par cheval-vapeur ou ^④ ~~\$1.15~~ par 1000 pieds cubes par compteur.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION- 6 cts par 1000 briques, 3 cts par toise de maçonnerie et \$3 par mille verges d'enduits.

FONTAINES- \$ 3 par 1000 pieds cubes par compteur.

TUYAUX D'ARROSEMENT- n'ayant pas plus d'un quart de pouce d'orifice, \$ 2 par année.

⑤ \$1.20

TAUX DE COMPTEURS- Les distilleries, Brasseries, Chemins de fer, Buanderies, Hôtels, Collèges, Séminaires, Pensionnats, Couvents, Hôpitaux, Asiles, etc., Teintureries, Ateliers de Photographie et toutes manufactures, ~~\$1.15~~ par 1000 pieds cubes.

LOYERS DE COMPTEURS— $\frac{1}{2}$ " \$2., $\frac{5}{8}$ " \$2., $\frac{3}{4}$ " \$3.1" \$4.1 $\frac{1}{2}$ " \$8.

2" \$12. 3" \$25. 4" \$40. 6" \$75, par année.

Les prix de l'eau seront payés dus et payables le 1er jour de septembre chaque année; jusqu'à cette date il sera alloué un escompte de 3%. Cependant les prix pourront être payés en deux versements, mais sans escompte, pourvu toutefois que pas moins de la moitié soit payée le ou avant le 8 de septembre et la balance le 8 de novembre. A défaut de paiement du 1er versement au temps spécifié, le plein montant sera dû et exigible. Les prix d'approvisionnement d'eau spéciaux ou temporaires seront payables d'avance et avant que l'eau soit fournie.

Les sommes dues pour compteurs seront payables par quartier.

Si elle n'est pas payée en temps voulu, l'eau sera arrêtée.

80.—Le coût de la construction de cette partie de l'aqueduc qui doit être faite immédiatement ne devra pas dépasser cent cinquante mille piastres. Il sera payé par ordre du Conseil sur des certificats fournis par le ou les ingénieurs des travaux et sur recommandation de la Commission ci-dessus mentionnée, au fur et à mesure que les travaux progresseront et suivant les contrats qui seront faits par la Corporation de cette Ville avec les entrepreneurs.

90.—Pour payer le coût de cette partie de l'aqueduc, la Ville de la Longue-Pointe empruntera une somme de cent cinquante mille piastres remboursable dans quarante ans. L'intérêt annuel qui ne devra pas dépasser 4 $\frac{1}{2}$ % et sera payable semestriellement, les premiers de mai et de novembre de chaque année.

100 La Ville de la Longue-Pointe pourra effectuer cet emprunt par débentures, et le conseil est autorisé à émettre cent cinquante débentures de mille piastres chacune, payables au porteur, à quarante ans de leur date et à un taux d'intérêt annuel n'excédant pas 4 $\frac{1}{2}$ %. Ces débentures pourront être datées du premier jour juridique de décembre 1909, et seront payables

au bureau d'une banque incorporée en la Cité de Montréal ou au bureau du conseil de la Ville de la Longue-Pointe, à la discrétion dudit conseil; elles seront signées par le maire, contre-signées par le secrétaire-trésorier, revêtues du sceau de la Ville de la Longue-Pointe et numérotées de un à cent cinquante.

110.-L'intérêt semi-annuel de ces débetures sera représenté par des coupons y attachés, portant le même numéro et la même date que leurs débetures respectives, payables au porteur, au bureau de la même banque ou au bureau du conseil de la Ville de la Longue-Pointe, et signés par le maire et contre-signés par le secrétaire-trésorier.

120.-Pour rencontrer les intérêts annuels de cet emprunt et créer un fonds d'amortissement d'un pour cent pour sur icelui, il est par le présent règlement imposé une taxe spéciale annuelle égale à cinq et demi pour cent sur cent cinquante mille piastres, formant un montant annuel de huit mille deux cent cinquante piastres, sur les biens immobiliers de la municipalité de la Ville de la Longue-Pointe, à ~~être~~^{être} répartie chaque année jusqu'à parfait paiement des débetures.

130.-Cette taxe spéciale sera payable annuellement et prélevée et collectée en même temps et de la même manière que les autres taxes et cotisations que ce conseil a droit de prélever chaque année, suivant et d'après le montant des débetures qui seront en circulation et d'après le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité, et ce, après déduction faite du revenu net de l'aqueduc pour l'année courante.

140.-Ce règlement avant d'entrer en vigueur devra être approuvé par la majorité des propriétaires, électeurs municipaux, en nombre et en valeur immobilière, qui voteront, et par le lieutenant-gouverneur en conseil.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, January 21st 1910 190

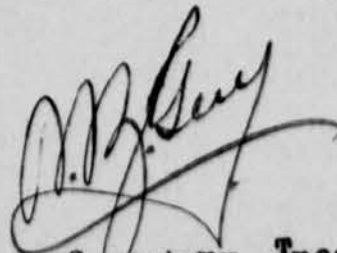
To Messrs C. Thee. Viau, Edmond Edmond, Hector Vinet, Hermidas Lapointe, Jr., Hyppolite Bergeron, George Hegg, Alderman,

Messrs:

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P. Z. GUY, Secretary-Treasurer, of aforesaid Town, that a special meeting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the twenty-fourth day of January 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it will be taken in consideration the following subjects, to wit:

- 1^o.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 2^o.- Question of the offer of Mr. Jean Versailles for the Construction of an aqueduct in this town .
- 3^o.- If it is necessary, to do what it will be judged necessary, to put the Documents of the Council in a fire proof place .
- 4^o.- If found necessary, to adopt such proceedings found necessary to make a by-law to settle Construction .

Given this twenty-first day of January One thousand nine hundred and ten .


Secretary-Treasurer .

P15/E,23

TAILLON, BONIN & MORIN
AVOCATS

HON. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. S. MORIN,
A. Z. MORIN.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
180 RUE ST-JACQUES

TEL. BELL (MAIN) No. 1537

MONTREAL, 31 janvier 1910 190

Cher Mr. Guy

La requête à présenter à la Cour Supérieure, re rue Pascal est prête. Je vois qu'il faut donner avis public qu'elle sera présentée tel jour. Il est bien vrai que le règlement dispose qu'une requête sera présentée, mais il ne dit pas quel jour - j'ai choisi le 10 février.

Je remarque l'absence de la terre de Mr. J.O. Gravel - No35- dans l'énumération des immeubles intéressés. Est-ce une erreur?

Il me faudra produire avec la requête, une copie certifiée du procès-verbal de la séance du 20 décembre dernier, ou du moins un extrait comprenant tout ce qui se rattache à cette affaire, avec les noms des échevins présents et les votes pour et contre.

Je devrai aussi produire copie des requêtes des 16 et 17 décembre qui ont demandé la radiation de cette rue, avec les noms des signataires.

P.S. Il faut 15 jours, au moins, entre la publication de l'avis et le jour de la présentation de la requête.

L.O.T.

Bien à vous.

L. O. Taillon



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 28 Janvier 1910 190

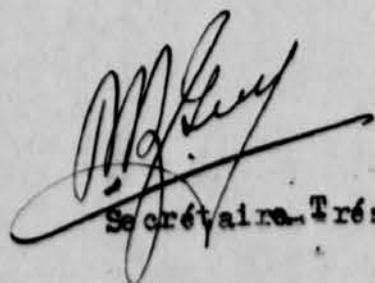
A MESSIEURS LES ECHEVINS C. Thé. Viau, Edmond Edmond, Hector Vinet,
Hermidas Lapointe, fils, Hyppelite Ber-
geron, George Hegg.

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par
le soussigné P. Z. GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Lon-
gue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Vil-
le est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard, pour être tenue
Lundi le trente-unième jour de Janvier 1910, au lieu et heure
ordinaires des séances du Conseil; à laquelle il sera pris en con-
sidération les sujets suivants; savoir :

- 1e.- Lecture des précédés des séances précédentes.
- 2e.- La question de l'offre de Mr. Jean Versailles, pour la construc-
tion d'un aqueduc dans cette Ville.
- 3e.- S'il y a lieu, veir à prendre les moyens jugés nécessaires, afin de
placer les documents du Conseil à l'épreuve du feu.
- 4e.- Si jugé nécessaire, veir à adopter tels précédés jugés nécessai-
res, pour régler la construction.
- 5e.- La requête de la Cie Château Dupéré Ltée par son gérant Mr. A. B. Du-
péré pour obtenir une licence d'hôtel, quartier No. 5.
- 6e.- Une demande de Mr. A. Hébert, pour avoir un acompte de \$60.00 sur
son contrat pour entretien des rues du Parc Terminal.

Donné ce vingt-huitième jour de Janvier Mil-neuf-cent-dix.


Secrétaire-Trésorier.



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

January 28th 1910
Town of Longue Pointe.....190


To Messrs C.Theo.Viau, Edmond Edmond, Hector Viaet, Hermidas Lapointe Jr., Hyppelite Bergeron, George Hegg, Aldermen .

Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P.Z.GUY, Secretary-Treasurer, of aforesaid Town, that a special meeting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the thirty-first day of January 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it will be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 1e.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 2e.- Question of the offer of Mr. Jean Versailles for the construction of an aqueduct in this town .
- 3e.- If it is necessary, to do what it will be judged necessary, to put the Documents of the Council in a fire proof place .
- 4e.- If found necessary, to adopt such proceedings ~~found necessary~~ to make a by-law to settle construction .
- 5e.- The petition of The Company Chateau Dupéré Ltd by his manager Mr. A.B.Dupéré to obtain an hotel licence for the ward No.7 .
- 6e.- A demand of Mr. A. Hébert to get an account of \$60.00 on his contract, for taking into repair of " Le Parc Terminal Streets" .

Given this twenty-eighth day of January One thousand nine hundred and ten .


Secretary-Treasurer .

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. 2 Novembre 1909 190

Rev. Mr. J. Décarie, Ptre Curé
Paroisse St. Arsène
Coin Belanger & Boyer
Montreal.

Revérend Mr. le Curé :


En réponse à la vôtre en date du 7 Octobre 1909
adressée à Mr. le Maire P. Bernard, réclamant du Conseil de cette
ville, une somme de \$10.00 pour avoir brisé l'essieu de votre voi-
ture dans le chemin de la Montreal Locomotive Works.

Je dois vous dire que votre réclamation a été soumise au
Conseil, qui l'a référée à son aviseur, lequel m'a chargé d'en-
voyer votre réclamation à la Cie MONTREAL LOCOMOTIVE WORKS, vu que
ce chemin où vous avez brisé votre voiture lui appartient.

Dès que nous recevrons une réponse de la Compagnie ci-dessus,
nous communiquerons avec vous

J'ai l'honneur d'être, Révérend Mr. le Curé

Votre humble serviteur


Secrétaire-Trésorier

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

November 2nd 1909

Town of Longue Pointe,.....190

To The Montreal Locomotive Works Company Ltd

TOWN OF LONGUE-POINTE .

Gentlemen :

I have the honor to send you herewith a claim of \$10.00 of Rev. Father J. Décarie, who has broken his carriage axle-tree, in the road established on the western side of your property as this road belongs to your Company, we would like to know, what do you intend to do with the claimant .

An answer as soon as possible will oblige very much

Yours truly

Secretary -Treasurer .

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

November 6th 1909
Town of Longue Pointe......190

Mr. Dumaresq Esq

MONTREAL LOCOMOTIVE WORKS Ltd

Town of Longue Pointe .

Dear Sir :-


In answer to yours of November 4th 1909, regarding
the Claim of Rev. Father Decarie for a broken axle ;

I must tell you that I have communicate by phone
with father Decarie, and he told me that he has broken the axle of
his carriage, in the roadway connecting Notre Dame Street with
Terminal Park, between the Terminal Railway and the Shops .

Hoping this will be satisfactory

I remain

Yours truly


Secretary -Treasurer

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, Nov. 9th, 1909. 190

Mr. P. Z. GUY, Secretary-Treasurer,
Corporation of the Town of Longue Pointe,
Longue Pointe.

Dear Sir:-

I am in receipt of yours of the 6th, inst., informing me that the damage caused to the Rev. Father Decaries carriage occurred on the roadway between the Terminal Railway and this Company's tracks. This Company has never assumed any responsibility whatsoever for this portion of the roadway, and all repairs beyond our gateway have been undertaken, and executed by the Municipality. I regret under the circumstances, that we cannot entertain the Rev. Father's claim.


Yours truly

Signed A.W. Wheatley

T.

Men.

A TRUE COPY


Secretary-Treasurer.

P15/E,23



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 27 Janvier 1910 190

Rev. Mr. J. Décarie
Ptre Curé
Paroisse St. Arsène
Montréal .

Révérend Monsieur le Curé :

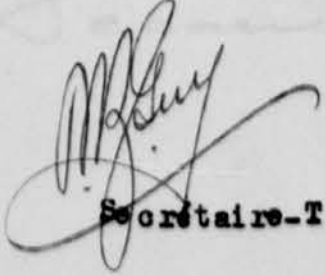
RE - Reclamation de \$10.00 pour voiture brisée dans
le Chemin privé de la Montréal Locomotive Works

J'ai l'honneur de vous dire , que la "Montreal Locomotive Works Ltd " refuse de payer les dommages que vous avez encourus , disant qu'elle n'a jamais assumé aucune responsabilité pour cette partie du chemin .

J'ai l'honneur d'être

Révérend Monsieur le Curé

Votre tout dévoué


Secrétaire-Trésorier .

P15/E,23

Paroisse ♦ ♦
St-Arsène
COIN BELANGER et BOYER

Montréal, 1^{er} Fev 1910

A M^r E. Mouni de la
Ville de la Longue-Pointe
Messieurs

Je me suis d'informé
sur votre Conseil qui a été élu
je ne puis, si ma réclamation
n'est pas soldée, ce qui fournira
Bon respectueusement

J. Decarie P^{re}

FEB 4 1910

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 190
MONTREAL 1 Feb . 1910 .

A M. le Maire de la
VILLE DE LA LONGUE POINTE .


Monsieur :

Je vous prie d'informer votre conseil que le
dixième jour de Février, si ma réclamation n'est pas soldée
la loi y pourvoira .

Bien respec.....

Signé J. Décarie , Ptre Curé

VRAIE COPIE


Secrétaire-Trésorier .

P15/E,23

Paroisse + +
St-Arsène
COIN BELANGER et BOYER

Montréal, 1^{er} Fev 1910

A M^r C. Mauri de La Ville de la
Longue-Pointe

M^r C. Mauri.

Je vous prie d'informer votre
Conseil que le dixième jour de Janvier,
si ma réclamation n'est pas soldée,
ça ira y pourvoir.

Bien respectueusement

J. Sécarie Plécan

P.S. Je vous envoie cette somme par lettre, enregistrée,
la première en regard par elle
J.S.

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 1 Fev. 1910 . 190
MONTREAL

A M. le Maire de la
VILLE DE LA LONGUE POINTE .

M. le Maire :

Je vous prie d'informer votre conseil que le dixième jour de Février, si ma réclamation n'est pas soldée, la loi y pourvoira .

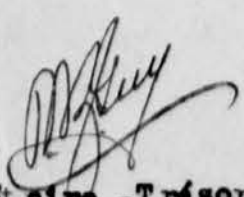
Bien respec...

Signé J. Décarie Ptre
Curé

P.S. Je vous envoie cette seconde lettre, enregistrée, la première ne l'ayant pas été .

Signé J.D.

VRAIE COPIE


Secrétaire -Trésorier .

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, February 1st 1910 190

To Messrs C.Theo.Viau, Edmond Edmond , Hector Vinet, Hermias La -
 pointe, Jr., Hyppolite Bergeron, George Hogg, Aldermen .

Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the under-
 signed P.Z.GUY , Secretary-Treasurer, of aforesaid Town, that a spe-
 cial meeting of the Council of the said Town is convened by Mr.the
 Mayor Pierre Bernard, to be held Friday the fourth day of Fe-
 bruary 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it
 will be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 10.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 20.- Question of the offer of Mr. Jean Versailles for the construction
 of an aqueduct in this town^o
- 30.- If it is necessary, to do what it will be judged necessary, to put
 the Documents of the Council in a fire proof place .
- 40.- If found necessary, to adopt such proceedings to make a by-law to
 settle construction .
- 50.- The petition of The Company Chateau Dupéré Ltd by his manager
 Mr. A.B.Dupéré to obtain an hotel licence for the ward No.7 .
- 60.- A demand of Mr. A. Hébert to get an account of \$60.00 on his con-
 tract, for taking into repair of " Le Parc Terminal Streets" .
- 70.- A complaint from J.Otis of "Parc Terminal" regarding the water
 from the dissolving of snow which expand around his house, and th^e
 cellar of his house , which cause big damage to his property, and
 to adopt such proceedings judged necessary .
- 80.- An account of M.M.Morin & Mackay , notaries, dated January 26th
 1910 amounting \$36.90 for professional services -Re- Donation
 of Terminal Park Streets to this Town .
- 90.- A letter of the Company "Suburban Tramway and Power Cy" dated
 January 27th 1910 -re-Account of Tax of Mr. A.E.Abbett which the
 Company has acquired the property .

~~Given~~ Given this first day of February One thousand nine hundred
 and ten .

Secretary-Treasurer .



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 1er Février 1910. 190

A MESSIEURS LES ECHEVINS C. Théo. Viau, Edmond Emond, Hector Vinet,
Hormisdas Lapointe, Fils, Hyppolite Bergeron,
George Hogg .

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par le soussigné P. Z. GUY, Secrétaire-Trésorier, de la Ville de la Longue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard, pour être tenue Vendredi le quatrième jour de Février 1910, au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1o.- Lecture des procès des séances précédentes :
- 2o.- La question de l'offre de Mr. Jean Versailles, pour la construction d'un aqueduc dans cette Ville .
- 3o.- S'il y a lieu, voir à prendre les moyens jugés nécessaires, afin de placer les documents du Conseil à l'épreuve du feu .
- 4o.- Si jugé nécessaire, voir à adopter tels procédés ~~jugés nécessaires~~ pour réglementer la construction .
- 5o.- La requête de la Cie Chateau Dupéré Ltée par son gérant Mr. A. B. Dupéré pour obtenir une licence d'hôtel, quartier No. 7 .
- 6o.- Une demande de Mr. A. Hébert, pour avoir un acompte de \$80.00 sur son contrat pour entretien des rues du Parc Terminal.
- 7o.- Plainte de Mr. J. Otis du "Parc Terminal" à propos de l'eau de la fonte des neiges qui se repand autour de sa maison ainsi que dans sa cave, causant beaucoup de dommages à sa propriété; et adopter les procédés jugés nécessaires .
- 8o.- Un compte de M. M. Morin & Mackay, Notaires, en date du 26 Janvier 1910 au montant de \$86.90 pour services professionnels - re-donation des rues du Parc Terminal à cette Ville .
- 9o.- Une lettre de la Cie "Suburban Tramway and Power Cy" en date du 27 Janvier 1910 - re-compte de taxes de Mr. A. E. Abbott dont la Compagnie a acquis la propriété .

Donné ce premier jour de Février Mil-neuf-cent-dix .

Secrétaire-Trésorier

Province of Quebec.
District of Montreal.

I, Patrick C. Shannon of the City and District of Montreal, Accountant, do solemnly declare by these presents.

1. That the late Phillip Rielly in his lifetime of the City and District of Montreal, gentleman, departed this life on the 3rd. March 1906.
2. That the said deceased was at the time of his death proprietors of two emplacements situated in the Parish of Longue Pointe in the island and seigniory of Montreal known as No. Two hundred and ninety (290) and Two hundred and ninety-one (291) on the official plan and Book of Reference in the said Parish of Longue Pointe, County of Hochelaga, said emplacements containing 25 feet in width by 150 feet long more or less.
3. The said deceased died intestate at the City of Montreal and by a judgment of the Superior Court for the District of Montreal rendered on the 14th. December 1909 in cause No.338 wherein James Rielly et al were Plaintiffs and Patrick C. Shannon es qual., was defendant and the Bank of Montreal et al., were Mis-en-cause the following persons were declared to be the legal heirs of the deceased; James Rielly of Granfield Aughrim, in the County of Wicklow, Ireland, spinster of the full age of majority; Mary Ann Rielly wife of James Moore, railroad mechanic, of the City of New York in the State of New York, one of the United States of America.
4. The said James Rielly, Bridget Rielly and Mary Ann Rielly, wife of James Moore, are the nephew and nieces respectively of the said Phillip Rielly, deceased and are the legal heirs of the deceased.

-2-

And I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true, and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath, and by virtue of the Canada Evidence Act.

Declared before me
at Montreal this 1st.day of February 1910

Sgd. Ronzo H.Clerk.
Notary Public.

Sgd. P.C.Shannon.

Remboursé
H. P. Hulau.
Attorney for P. Rielly et al

P15/E,23

CABLE ADDRESS: "ACCURACY." MONTREAL.

SHANNON & MILLER,
CHARTERED ACCOUNTANTS.

MEMBERS OF THE ASSOCIATION OF ACCOUNTANTS
IN MONTREAL.

FELLOWS OF THE DOMINION ASSOCIATION OF
CHARTERED ACCOUNTANTS.

COMMERCIAL UNION BUILDING,
232 ST. JAMES STREET,

P. C. SHANNON.
ROBERT MILLER, C. A. (Scot.)

MONTREAL, February 1, 1910.

P. Zotique Guy, Esq.,
Secretary- Treasurer,
Municipality of Longue Pointe,
Longue Pointe, P. Q.

Dear Sir:-

I saw you the other day in reference to two lots of land owned by the late Phillip Reilly. Mr. Phelan who is acting for the heirs has promised to send you a notification requesting that the names of the Heirs should be put on the valuation roll. I would like to know at present what the value of these lots is as at this date, and I would like to know also what the value was in the Month of September 1906.

I enclose Postal Card for your reply.

Yours very truly,

P. C. Shannon

REQU 2 Feb. 1910

REPONDU 2 Feb. 1910

W. J. Sec. Treas.

lots Nos. 290-291.

P15/E,23

FLEET, FALCONER, OUGHTRED, PHELAN, WILLIAMS & BOVEY
BARRISTERS, SOLICITORS & C.

157 ST. JAMES ST.

C. J. FLEET, K.C. A. FALCONER, K.C.
A. ROUGHTRED, K.C. M. A. PHELAN
H. S. WILLIAMS, WILFRID BOVEY

ADDRESS FLEET, FALCONER, OUGHTRED & CO.

MONTREAL, Feb 2/10

P. Gauthier Guy Esq.
Secrétaire Messager
Municipalité de Longue-Pointe
Longue-Pointe P.Q.

Dear Sir,

I am enclosing herewith a copy of a declaration to be filed in the Registry Office affecting lots 290 and 291 in the official plan and book of reference for the Parish of Longue-Pointe.

I have been appointed agent and attorney for the heirs of the late Philippe Kelly - will you kindly send to my office any bills notices etc. in connection with these lots.

Yours truly

M. A. Phelan



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 190

— Badge No. 9 (21-18/09)

SERMENT D'OFFICE

Je Arthur Simard, Charpentier de Pare.
Terminé Ville Longue Pointe ayant été nommé constable de la Ville
de la Longue Pointe, jure solennellement que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi, que Dieu me soit en aide.

— Arthur Simard

Assermenté devant moi à
Beaurivage Longue Pointe, ce
dixième... jour de...
Mil-neuf-cent... neuf.

4 Feb. 1910

Reçu en dépôt 1 bâton police
pour mon usage comme constable
de la Ville de la Longue Pointe

M. Guy
Secrétaire-Trésorier.

Arthur Simard
1 chaîne
1 paire Hand cuff

M. Elzer Lagne. Constable a Badge No. 8. —



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. 8 Février 1910 190

RESOLUTION ADOPTÉE par les membres du Conseil Municipal
de la Ville de la Longue Pointe, à la séance spéciale tenue
vendredi le 4 Février 1910, à laquelle étaient présents Mr. le
Maire Pierre Bernard, et M.M. les Echevins Hermidas Lapointe,
fils, Hector Vinet, Hyppolite Bergeron, George Hogg, formant quo-
rum .

Sous la Présidence de Mr. le Maire

Il est constaté que M.M. les Echevins C.T. Viau et
Edmond Emond avaient été notifiés par lettres recommandées pour
la tenue de cette séance .

4e. Si jugé nécessaire, voir à adopter tels procédés pour
réglementer la construction .

Après discussion sur l'utilité de l'adoption d'un règle-
ment pour connaître le progrès de la construction dans la Ville, et
aussi pour le bénéfice des évaluateurs, lors de la confection ~~sur~~
ou révision du rôle d'évaluation .

Il est résolu unanimement que l'Hon. Mr. L.O. Taillon
soit chargé de préparer un règlement concernant la construction
dans la Ville de la Longue Pointe .



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe,190

(2)

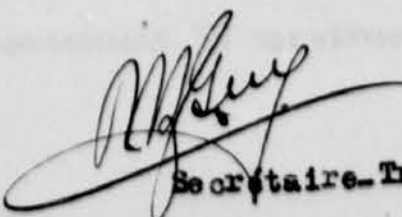
Le Secrétaire donne lecture de deux lettres du Rév. Mr. J. Décarie à Mr. le Maire qui sont identiques dont une est enregistré^e à propos des dommages réclamés pour l'essieu de sa voiture qu'il a brisé dans le Chemin de la Montreal Locomotive Works L't'd, disant que si les dommages ne sont pas payés le dix Février 1910, la loi y pourvoira :

Après délibération :

Il est résolu unanimement que ces deux lettres soient envoyées à l'Honorable Mr. L.O. Taillon, et qu'au cas de poursuite qu'il soit chargé de défendre la Municipalité .

Je P. ⁴ Guy Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe certifie sous mon serment d'office que l'extrait des résolutions ci-dessus est une vraie copie des résolutions adoptées par les membres du Conseil de la susdite Ville à la séance spéciale tenue le 4 Février 1910 .

En Foi de Quel je donne ce certificat ce huitième jour de Février Mil-neuf-cent-dix .


Secrétaire-Trésorier

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, February 8th 1910

To Mr. George Hogg, Esq

Board of Montreal Protestant House of Industry and Refuge
198 Dorchester Street West
Montréal .

Dear Sir :

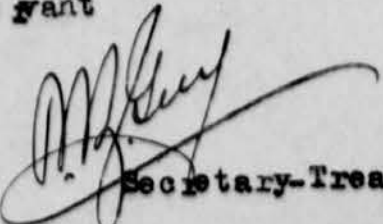
The Municipal Corporation of the Town of Longue Pointe has received on the 5th instant, a complaint against the "Peers Home " Montreal Protestant House of Industry and Refuge", which have made his ice provisions in a condemned place on the River .

If it is so, will you have to conform yourself with the duplicate of letter and the resolution received from "The Board of Health of the Province of Quebec" dated Feb. 4th 1910 and of February 19th 1898 which are included .

By complying yourself with aforesaid letter and resolution

You will oblige very much

Your obedient servant


Secretary-Treasurer

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 7 Février 1910 . 190

Mr. E. Pelletier Secrétaire
Conseil d'hygiène de la Province de Québec
9 St. Jacques
Montréal .


Monsieur :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 4 Fév. 1910, à la Corporation Municipale de la Ville de la Longue Pointe - Re - glacière de la " Maison des pauvres" et que le sujet auquel elle se rapporte , recevra toute notre attention .

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre tout dévoué


Secrétaire-Trésorier .

P15/E,23

CONSEIL D'HYGIÈNE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



BOARD OF HEALTH
OF THE PROVINCE OF QUEBEC

MONTREAL. 4 Février, 1910. 19

A la Corporation municipale de
Ville de Longue Pointe.

Messieurs,

Le Conseil d'hygiène est informé que la glacière de la "Maison des pauvres" située dans la partie ouest de votre municipalité a emmagasiné de la glace prise dans le fleuve immédiatement en bas des égouts de la ville de Maisonneuve.

En conséquence, il est enjoint à votre Corporation de vérifier le fondé de l'accusation et, si elle l'était, de faire vider la glacière et de défendre l'usage de la glace en question; à moins toutefois que cette glace ne soit emmagasinée de la manière décrite dans la résolution adoptée par le Conseil d'hygiène le 18 Février 1898, dont copie est ci-annexée.

Pour le Conseil d'hygiène, par ordre du Président.

Georges Hébert

Secrétaire.

P15/E,23



Extrait du procès-verbal
de l'assemblée du Conseil d'Hygiène de la Province,
19 Février, 1898.

Comme il a été représenté au Conseil que pour un grand nombre de glaciers, quand une fois la glace est introduite, elle n'en sort plus, c'est-à-dire qu'elle fond sur place.

IL EST RESOLU: de permettre aux bureaux locaux d'hygiène de laisser récolter la glace dans le canal Lachine ou autres endroits semblables, pourvu (1) que ce ne soit que pour les fins de réfrigération; (2) que l'emmagasinage se fasse dans des glaciers disposés de telle sorte qu'elles puissent être fermées et scellées par l'officier de santé du Bureau local d'hygiène intéressé, et n'être pas recouvertes sans sa permission; (3) que des cautions, jugées satisfaisantes par l'officier de santé soient données comme garantie qu'il ne sera fait aucune distribution de la glace ainsi emmagasinée.

Certifié

Rixard Pelletier
Secrétaire.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, Février 11 1910 . 190

A MESSIEURS LES ECHEVINS C. Théo. Vieu, Edmond Emond, Hector Vinet,
 Homidas Lapointe, Fils, Hyppolite Bergeron,
 George Hogg .

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par le soussigné P. Z. GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard pour être tenue Lundi le quatorzième jour de Février 1910, au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1e.- Lecture des procès-verbaux des séances précédentes .
- 2e.- Rapport de Mr. le Maire au sujet de l'assemblée générale des électeurs propriétaires fonciers tenue le 7 Février 1910, pour approuver ou désapprouver le Règlement No. 16 et adopter les procès-verbaux jugés nécessaires .
- 3e.- Rapport de Mr. le Maire et du Secrétaire, au sujet de l'achat d'un coffre fort pour placer les documents du Conseil à l'épreuve du feu .
- 4e.- Rapport du Secrétaire au sujet de la radiation de la rue Pascal, par la Cour supérieure et compte de l'Hon. Mr. L. O. Taillon pour services professionnels en cette affaire .
- 5e.- Un compte du Percepteur du Revenu Provincial en date du 7 Février 1910 pour entretien des aliénés .
- 6e.- Une lettre du Conseil d'hygiène de la Province de Québec, en date du 4 Février 1910, au sujet de l'emmagasiner de la glace par la "Maison des pauvres" prise dans un endroit non - approuvé .
- 7e.- Deux affidavits pour obtenir licences d'hôtels, savoir :
 - 1e.- Celui de Mr. Jos. Otis pour tenir hôtel dans le Quartier No. 2.
 - 2e.- Celui de Mr. C. Charbonneau pour tenir hôtel dans le Quartier No. 6.
- 8e.- Rapport du Secrétaire au sujet d'un aliéné du nom de Harry Albert Shrieves, lequel a été conduit au Bureau de Police de Maisonneuve puis ensuite à l'Hôpital et de son internement à l'Asile de Verdun .
- 9e.- Engagement du Secrétaire .
- 10e.- S'il y a lieu voir à faire préparer un règlement pour l'ouverture des rues Boyce et Sherbrooke .

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. 11 Février 1910. 190

(2)

110. Une lettre de Mr. l'Échevin C. Théo. Viau, en date du 11 Février 1910, par laquelle il donne sa résignation comme échevin du Quartier No. 1 de cette Ville .

Donné ce onzième jour de Février Mil-neuf-cent-dix .

P. Z. GUY

Secrétaire-Trésorier

Par... *J. Thierberg*



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, February 11th 1910

To Messrs C.Theo.Viau, Edmond Emend, Hector Vinet, Homidas Lapointe Jr., Hyppolite Bergeron, George Hogg, Aldermen.

Messrs : Special Notice is hereby given to you by the undersigned P.Z.GUY, Secretary-Treasurer of aforesaid Town, that a special meeting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the fourteenth day of February 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it will

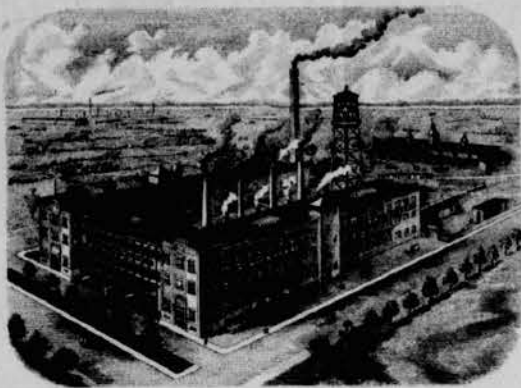
be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 10.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 20.- Report of Mr. the Mayor regarding the General Meeting of the Municipal Electors and Owners of immoveable properties, held February 7th 1910 to approve or disapprove the By-Law No.16. and to accept the proceedings judged necessary .
- 30.- Report of Mr. the Mayor and Secretary concerning the purchase of a safe, to put the Documents of the Council in a fire proof place .
- 40.- Report of the Secretary concerning the radiation of Pascal Street by the Superior Court, and an account of Hon. Mr. L.O.Tailleur for his professional services in this matter .
- 50.- An account of the Collector of Provincial Revenue dated February 7th.1910. for maintenance of the insane .
- 60.- A letter of the Council of the Board of Health of the Province of Quebec dated February 4th 1910, concerning the warehousing of ice by the " Pears Home " taken in a place not approved .
- 70.- Two Affidavits to obtain Hotels' Licences, to wit:
 - 10.- One of Mr. Jos. Otis for keeping Hotel in the Ward No.2.
 - 20.- One of Mr. C. Charbonneau for keeping Hotel in the Ward No.6.
- 80.- Report of the Secretary concerning an insane named Harry Albert Shrieves who has been conducted to the Police Station of Maisonneuve, and then to the Hospital, and of his admission at Verdun Asylum.
- 90.- Engagement of the Secretary .
- 100.- If it is necessary to prepare a By-Law for the opening of Boyce and Sherbrooke Streets .
- 110.- A letter of Mr. C.Theo.Viau, Alderman, dated February 11th 1910, by which he gives his resignation as Alderman of the Ward No.1 of this Town .

Given this eleventh day of February One thousand nine hundred and ten.
 P.Z.GUY

Secretary-Treasurer
 Per.....*P. Z. Guy*

P15/E,23



FONDÉE EN 1867

Viaud & Frères
BISCUITS
ET
CONFISERIE

Montréal, 11 fev 1910
(VIAUVILLE)

A Mr le Maire et Mess. les Echevins
de la Ville de la Longue Pointe.

Messieurs,

Comme je dois prochainement
cesser d'être résident de la Ville de la Longue
Pointe j'ai cru qu'il était dans l'intérêt
de la ville de me remplacer maintenant. Je
pue donc respectueusement votre conseil d'ac-
cepter ma démission comme échevin de la ville.
J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué

A. Thériault.



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. 13 Février 1910. 190

A MESSIEURS LES ECHEVINS Edmond Emond, Hector Vinet, Honoré La -
 pointe, Fils, Hyppolite Bergeron, George-
 Hogg .

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par
 le soussigné P. Z. GUY , Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Lon-
 gue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Vil-
 le est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard pour être tenue
 Lundi le vingt-unième jour de Février 1910, au lieu et heure ordi-
 naires des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en considé-
 ration les sujets suivants , savoir :

- 10.- Lecture des procès des séances précédentes .
- 20.- Voir à fixer une date pour entendre les plaintes contre l'évalua-
 tion des propriétés , portées au rôle d'évaluation, suivant la révi-
 sion faite par les estimateurs, et déposée par eux au bureau du
 Conseil le 20 Janvier 1910 .
- 30.- Une lettre de l'Hon. Mr. L.O. Taillon au sujet des modifications
 à faire aux plans - Rue Pascal .
- 40.- S'il y a lieu , voir à faire préparer un règlement pour l'ouvertu-
 re des Russ Boyce et Sherbrooke .
- 50.- Autoriser quelqu'un à acheter la papeterie nécessaire pour le
 Conseil .
- 60.- S'il y a lieu , adopter les procédés jugés nécessaires afin de fai-
 re amender la charte de cette Ville .
- 70.- Engagement du Chef de Police Mr. R. Renaud .
- 80.- Engagement du Secrétaire-
- 90.- Un affidavit de Mr. H.A. Dorsey pour obtenir une licence d'hôtel
 dans la Ville de la Longue Pointe .
- 100.- Voir à remplacer Mr. C. Theo. Viau, Comme maire suppléant .

Donné ce dix-huitième jour de Février Mil-neuf-cent-dix .

P . Z. GUY

Secrétaire-Trésorier .

J. Thivierge
 Par.....

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. February 18th 1910 190

To Messrs ~~Scott and Hiaz~~, Edmond Emond, Hector Vinet, Hermisdas La -
pointe, Jr., Hyppolite Bergeron, George Hogg, Aldermen,
Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the undersigned
P. Z. GUY, Secretary-Treasurer of aforesaid Town, that a special mee -
ting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor
Pierre Bernard, to be held Monday the twenty-first day of February
1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it
will be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 10.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 20.- To fix a date to hear the complaints , against the valuation of
properties entered to valuation Roll , following the revision made
by the valuers and deposited by them at the office of the Council
January 20th 1910.
- 30.- A letter of the Hon. Mr. L.O. Taillon concerning modifications to
be done on the plans - Re - Pascal Street .
- 40.- If it is necessary to prepare a by-law for the opening of Boyce
and Sherbrooke Streets.
- 50.- To Authorize somebody to buy the paper necessary for the use of
the Council .
- 60.- If it is necessary to adopt the proceedings judged necessary to
amend the Charter of this Town .
- 70.- Engagement of the Chief of Police Mr. R. Renaud .
- 80.- Engagement of the Secretary .
- 90.- An affidavit of Mr. H.A. Dersay to obtain an Hotel's Licence in the
Town of Longue Pointe .
- 100.- To fill the place of Mr. C. Théo. Viau , as acting- mayor .

Given this eighteenth day of February One thousand nine hundred
and ten .

P . Z. GUY

Secretary- Treasurer

Per.....
Thivierge

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 18 Février 1910 190

A Mr. C.Théo. Viau , Industriel
VILLE LONGUE POINTE .

Cher Monsieur :

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclue ,
copie de la résolution du Conseil Municipal de la Ville de la Lon-
gue Pointe adoptée à sa séance spéciale tenue le quatorzième
jour de Février courant , acceptant votre démission comme échevin
de la Ville .

Comme vous verrez par cette résolution , le Conseil
tient à vous remercier en son nom et en celui des Citoyens de la
Ville de la Longue Pointe , pour la manière impartiale et habile
que vous avez déployée dans l'accomplissement de vos devoirs mu-
nicipaux, et pour tous les services rendus, en toute occasion ,
dans l'intérêt de la Ville de la Longue Pointe depuis le 5 Octe-
bre 1908 que vous remplissez votre mandat comme représentant au
Conseil Municipal .

En acceptant les remerciements susdits, vous voudrez
bien accepter ceux non moins sincères, du soussigné, pour la ma -

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe,190


(2)

nière affable et pour les bons procédés que vous avez toujours
eus à son égard .

J'ai l'honneur d'être

Et me souscrirai toujours

Votre humble et dévoué Serviteur


Secrétaire-Trésorier .



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 25 Février 1910 190

A MESSIEURS LES ECHEVINS Edmond Emond, Hector Vinet, Hermidas La -
 pointe, Fils, Hyppolite Bergeron, George
 Hogg .

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par
 le soussigné P.Z.GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Lon-
 gue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Vil-
 le est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard pour être tenue
 Lundi le vingt-huitième jour de Février 1910, au lieu et heure
 ordinaires des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en con-
 sidération les sujets suivants, savoir :

- 1e. Lecture des procès-verbaux des séances précédentes .
- 2e. Rapport de Mr. le Maire et du Secrétaire à propos de l'achat d'un
3 Projets d'achat
 coffre fort .
- 3e. Examen et adoption d'un règlement pour abroger le règlement rela-
 tif à la radiation de la rue Pascal .
- 4e. Pour examiner le Bill préparé pour être soumis à la Législature
 de Québec à sa prochaine session et prendre en considération
 tous autres projets que le Conseil jugera à propos .
- 5e. Une offre de la Banque Provinciale pour achat des débetures Muni-
 cipales de la Ville de la Longue Pointe, *et fixer l'endroit où les*
débetures seront payables.
- 6e. La requête pour demande de Licence d'Hotel de La Cie Chateau Dupé-
 ré Ltée par Mr. A.B. Dupéré pour être tenue dans le quartier No.7.
- 7e. Une lettre de la Commission des Chemins à Barrières de Montréal en
 date du 18 Février 1910 au sujet de la neige que la Cie "The Su-
 burban Tramway & Power Co, envoie dans le Chemin de la Commission.
- 8e. Une lettre de "La Ligue des Citoyens" du Parc Terminal, en date
 du 22 Février 1910, demandant à faire remplacer l'inspecteur de
 voirie, ainsi que l'inspecteur agraire du Parc Terminal .
- 9e. Une nouvelle lettre de la "Canadian Federation of Boards of Trade
 and Municipalities en date du 22 Février 1910 - re-Construction
 du Canal de la Baie Georgienne .

Donné ce vingt-cinquième jour de Février mil-neuf-cent-dix

P.Z.GUY

Secrétaire-Trésorier.
 Par *P. Z. Guy*



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, February 25th 1910 190

To Messrs Edmond Edmond, Hector Vinet, Hormisdas Lapointe, Jr., Hippolyte Bergeron, George Hogg, Aldermen,

Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P. Z. GUY, Secretary-Treasurer of aforesaid Town, that a special meeting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the twenty-eighth day of February 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it will be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 1^o.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 2^o.- Report of Mr. the Mayor and Secretary concerning the purchase of a safe .
- 3^o.- Examination and adoption of a By-Law to abrogate the By-Law relative to the radiation of Pascal Street .
- 4^o.- To examine the Bill prepared to be submitted to the Legislature of Quebec at its next Session and to take into consideration all other projects that the Council will judge opportunely .
- 5^o.- An offer of the PROVINCIAL BANK for purchase Municipal debentures of the Town of Longue Pointe .
- 6^o.- The petition for an hotel licence of the Company Chateau Dupéré Ltd by Mr. A.B. Dupéré to be held in the ward No. 7 .
- 7^o.- A letter of the Montreal Turnpike Trust dated February 18th 1910 regarding the snow that the Company "The Suburban Tramway & Power Co Send in the road of the Turnpike Trust .
- 8^o.- A letter of " La Ligue des Citoyens " of Terminal Park dated February 22nd 1910, asking to replace the road-inspector and the rural inspector of Terminal Park .
- 9^o.- A new letter of the "Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities dated February 22nd 1910 - Re- Construction of the Canal of Georgienne Bay .

Given this twenty-fifth day of February One thousand nine hundred and Ten .

P. Z. GUY

Secretary-Treasurer .
 Per *P. Z. Guy*

P15/E,23

Corporation du Village de Beaurivage de la
Longue Pointe, 28 Février 1910.

A Monsieur le Maire et à Messieurs les échevins
de la Ville de la Longue Pointe.

Messieurs,

En vertu d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal du Village de Beaurivage de la Longue Pointe, le 11 Février courant, je suis chargé de vous écrire pour vous faire part que ce Conseil, pour se conformer au voeu exprimé par un certain nombre des Contribuables de cette Municipalité, désirerait ~~ent~~ entrer en pourparlers avec vous au sujet de l'annexion de cette Municipalité avec la Municipalité de la Ville de la Longue Pointe.

*de m'assisté
J.N.B.*

Si vous jugez que ce projet mérite quelques considérations de votre part, je vous prierais de bien vouloir charger votre secrétaire du jour où vous pourriez rencontrer les membres de ce Conseil pour discuter cette question.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble serviteur,

J. A. Beauchamp
Secrétaire-Trésorier



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. ^{Mars} 4 ~~Février~~ 1910. 190

A MONSIEUR LE MAIRE ~~PIERRE~~ BERNARD et
 A MESSIEURS LES ECHEVINS - Edmond Emond, Hector Vinet, Honoré Lapointe, fils, Hyppolite Bergeman, George Hogg, Odilon Guy

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par le soussigné P. Z. GUY, Secrétaire - Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que à la séance mensuelle du Conseil de la susdite Ville qui sera tenue ~~le~~ Lundi le septième jour de Mars 1910, au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1o.- Lecture des procès des séances précédentes.
- 2o.- Rapport de l'Officier-Rapporteur au sujet de l'~~Élection~~ Election pour le siège d'échevin du Quartier No. 1 de cette Ville pour remplacer Mr. C.T. Viau qui a démissionné.
- 3o.- Rapport de Mr. le Maire et du Secrétaire à propos de l'achat d'un coffre fort.
- 4o.- Lecture et adoption d'un règlement à l'effet d'ouvrir les Rues Boyce et Sherbrooke.
- 5o.- Examen et adoption d'un règlement pour abroger le règlement relatif à la radiation de la rue Pascal.
- 6o.- Pour examiner le Bill préparé pour être soumis à la Législature de Québec à sa prochaine session et prendre en considération tout autres projets que le Conseil jugera à propos.
- 7o.- Une offre de la Banque Provinciale pour achat des débetures Municipales de la Ville de la Longue Pointe, et fixer un endroit où les débetures désignées dans le règlement No. 16, seront payables.
- 8o.- La requête pour demande de licence d'Hotel de la Cie Chateau Dupéré Ltée par Mr. A.B. Dupéré pour être tenue dans le quartier No. 7.
- 9o.- Une lettre de la Commission des Chemins à Barrières de Montréal en date du 18 Février 1910 au sujet de la neige que la Cie "The Suburban Tramway & Power Co, envoie dans le Chemin de la Commission
- 10o.- Une lettre de "La Ligue des Citoyens" du Parc Terminal, en date du 22 Février 1910, demandant à faire remplacer l'inspecteur de voirie, ainsi que l'inspecteur agraire au Parc Terminal.
- 11o.- Une ~~lettre de la "Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities"~~ nouvelle lettre de la "Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities" en date du 22 Février 1910, re-Construction du Canal de la Baie Georgienne.

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.


4 Mars 1910 .

Town of Longue Pointe. 190

(2)

- 120.- Une lettre de la Corporation du Village de Beauvillage de la Longue Pointe, en date du 28 Février 1910. Re-question de l'annexion de cette Corporation à la Ville de la Longue Pointe .
- 130.- Une demande de Mr. Bernard Bernard priant le Conseil de bien vouloir demander au Canadian Northern Quebec Ry pour ouvrir les rues première et deuxième avenue sur sa propriété .
- 140.- Révision du rôle d'Evaluation déposé par les estimateurs le 20 Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre le dit rôle .

Donné ce quatrième jour de Mars Mil-neuf-cent-dix .


Secrétaire-Trésorier .



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, March 4th 1910. 190

TO MR. THE MAYOR PIERRE BERNARD and M.M. Edmond Edmond, Hector Vinet, Hermidas Lapointe, Jr., Hyppolite Bergeron, George Hogg, ~~Odilon Guy~~ Odilon Guy, Aldermen .

Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P.Z. Guy, Secretary-Treasurer, of the Town of Longue Pointe, that at the monthly meeting of the Council of the said Town which will be held Monday the ~~fourth~~ seventh day of March 1910, at the ordinary place and hour of meetings, it will be taken in consideration the following subjects, to wit :

- 10.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 20.- Report of the RETURNING-OFFICER concerning the Election for the seat of Alderman of Ward No.1. of this Town to replace Mr.C.T. Vian who has resigned .
- 30.- Report of Mr. the Mayor and Secretary concerning the purchase of a safe .
- 40.- Reading and adoption of a By-Law for the opening of Boyce and Sherbrooke Streets
- 50.- Examination and adoption of a by-law to abrogate the By-law relative to the radiation of Pascal Street .
- 60.- To examine the Bill prepared to be submitted to the Legislature of Quebec at its next Session and to take into consideration all other projects that the Council will judge opportunely .
- 70.- An offer of the PROVINCIAL BANK for purchase Municipal debentures of the Town of Longue Pointe, and to fix a place where the debentures designated in By-law No.16 shall be payable .
- 80.- The petition for an Hotel Licence of the Company Chateau Dupéré Ltd by Mr. A.B. Dupéré to be held in the ward No.7 .
- 90.- A letter of the Montreal Turnpike Trust dated February 18th 1910 regarding the snow that the Company "The Suburban Tramway & Power Co send in the road of the Turnpike Trust .
- 100.- A letter of "La Ligue des Citoyens" of Terminal Park dated February 22nd 1910, asking to replace the road-inspector and the rural inspector of Terminal Park.
- 110.- A new letter of the "Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities dated February 22nd 1910. Re-Construction of the Canal of Georgienne Bay .



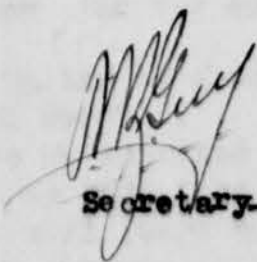
Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, March 4th 1910 . 190

(2)

- 12c.-A letter of the Corporation of the Village of Beaurivage of Longue Pointe dated February 28th 1910, Re- Question of the annexion of that Corporation to the Town of Longue Pointe .
- 13c.-A demand of Mr. Bernard Bernard- praying the Council to ask at the Canadian Northern Quebec Ry to open the first and second Avenues on his property .
- 14c.- Revision of the valuation roll deposited by the valuers January 20th 1910 and to take into consideration the complaints against the said roll .

Given this fourth day of March One thousand Nine hundred and ten .


Secretary-Treasurer .



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Hôtel de Ville

Montréal 5 mars 1910. 19

A Son Honneur le Maire et à MM.
les échevins de la Ville de Longue-Pointe,
Près Montréal.

Messieurs,

A une assemblée de la Commission d'Annexion tenue hier, le 4 du courant, j'ai reçu instruction de demander aux autorités municipales de la Ville de Longue-Pointe si elles sont favorables au projet de l'annexion de cette municipalité à la Cité de Montréal, si elles sont disposées à entamer des pourparlers à ce sujet avec la Commission ci-dessus mentionnée et, dans l'affirmative, à quelles conditions elles favoriseraient ce projet.

Je vous serais obligé si vous vouliez bien me faire parvenir une réponse le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre tout dévoué serviteur,

J.-E. Gauthier,

Secrétaire de la Commission d'Annexion de Montréal.

P15/E,23



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la
Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 190

Je, *Ernie Thivierge* nommé assistant Secrétaire de la
Ville de la Longue Pointe, jure solennellement que je remplit
rai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

Ernie Thivierge

Assermenté devant moi à Beau Rivage
de la Longue Pointe ce *septième*
jour de *Mars* 1910

M. J. J.
Secrétaire-Trésorier.

P15/E,23



JOSPH ETHIER,
Président.
OSCAR DUFRESNE,
Directeur.

EMERY LARIVIERE, C. M.
Vice-Président.
F. S. MACKAY, N. P.
Directeur.

J. A. LECOMPTE,
Trésorier.
H. A. DANSEREAU,
Directeur.

HENRI AUDETTE,
Sec-Gérant.
J. H. CHARETTE,
Auditeur.

La Cie de Construction du St-Laurent,

(INCORPORÉE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

BUREAU : 59 ST-SULPICE.

TEL. BELL MAIN 3828.
" MARCHANDS 470.

PROPRIETES
PARC TERMINAL
PARC MONT LASALLE

Montreal, 11 Mars 1900

M. le Maire &
M. les conseillers de la Ville de La Loyue Perle
Messieurs

Après avoir consulté mes directeurs au
sujet de la cession d'un terrain pour communiquer
avec la rue Sherbrooke, nous en sommes venus
à la conclusion de remettre cette question à plus tard,
car nous ne nous cachons que nous travaillons
dans le moment soit l'annexion à la ville de ~~Montreal~~
ou encore la formation d'une municipalité séparée.
Nous avons toujours été si bien traités par votre
aimable conseil, que nous avons décidé d'en venir à
cette décision, ainsi si vous croyez devoir nous com-
mencer, veuillez gracier vos lettres & sortir votre chapeau
de soi, car vous allez probablement être obligé de
faire un voyage à Québec.

Bien à vous
Henri Audette



Office of the Secretary-Treasurer of the
 Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 11 Mars 1910 . 190

A MESSIEURS LES ECHEVINS ~~Edmond Emond~~, Edmond Emond, Hector Vinet
 Hermidas Lapointe, Fils, Hyppolite Bergeron,
 George Hogg, Odilon Guy .

Messieurs :

Avis spécial vous est donné par les présentes par le soussigné P. Z. Guy, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville est convoquée par Mr. le Maire Pierre Bernard pour être tenue Lundi le quatorzième jour de Mars 1910, au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, à laquelle il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1o.- Lecture des Procédés des séances précédentes .
- 2o.- S'il y a lieu rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 7 Mars courant concernant la demande de soumissions par les journaux pour la vente des débetures de cette Ville, Emission de \$125000.00 et adopter tels procédés jugés nécessaires .
- 3o.- Lecture et adoption du règlement à l'effet d'ouvrir les rues Boyce et Sherbrooke .
- 4o.- S'il y a lieu rescinder, ou amender la résolution de ce Conseil en date du 7 Mars courant, autorisant l'Hon. Mr. Taillon, à s'adresser à qui de droit pour ouvertures de rues, pour communiquer avec la rue Vinet .
- 5o.- Une lettre de Mr. J.E. Gauthier, Secrétaire de la Commission d'annexion de Montréal en date du 5 Mars 1910 demandant au Conseil si il serait favorable au projet de l'annexion de la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Montréal, si oui, à quelles conditions .
- 6o.- Une lettre de la Corporation du Village de Beauvillage de la Longue Pointe en date du 28 Février 1910. Re- question de l'annexion de cette Corporation à la Ville de la Longue Pointe .
- 7o.- Une lettre du Rev. Mr. M. J. Thibaudeau Curé du Parc Terminal, en date du 5 Mars 1910, demandant au Conseil l'autorisation de faire l'agrandissement de leur chapelle sur le terrain de la Fabrique sans craindre d'être inquiété pour la partie qui est construite dans la rue .
- 8o.- Raisons données par " La Ligue des Citoyens " du Parc Terminal à propos de leur demande au Conseil en date du 22 Février 1910 de faire remplacer l'inspecteur de voirie et l'inspecteur agraire au Parc Terminal .

P15/E,23



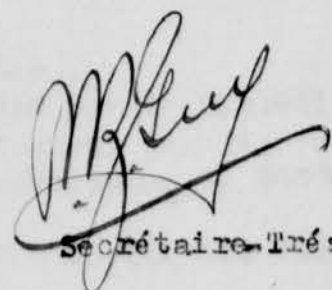
Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 11 Mars 1910 . 190

(2)

- 90.- Question de reparations à faire aux trottoirs , et entretien des
Chemins au Parc Terminal .
100.- Revision du Rôle d'Evaluation déposé par les estimateurs le 20
Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre le
dit rôle .

Donné ce onzième jour de Mars Mil-neuf-cent-dix .


Secrétaire-Trésorier .



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, March 11th 1910 190

To Messrs Edmond Edmond, Hector Vinet, Hermidas Lapointe, Jr., Hyppe -
 lite Bergeron, George Hegg, Odilon Guy, Aldermen.

Messrs :

Special Notice is hereby given to you by the undersigned
 P.Z.GUY, Secretary-Treasurer of aforesaid Town, that a special mee -
 ting of the Council of the said Town is convened by Mr. the Mayor
 Pierre Bernard, to be held Monday the fourteenth day of March
 1910, at the ordinary place and hour of meetings, and that it will
 be taken in consideration the following subjects, to wit:

- 1o.- Reading of the proceedings of former meetings .
- 2o.- If it is found necessary to abrogate the resolution adopted by the
 Council the 7th March instant concerning the demand of tenders
 by news-paper for the sale of debentures of this Town Emission
 of \$125000.00 and to adopt such proceedings judged necessary .
- 3o.- Reading and adoption of By-law for the opening of Boyce and Sher-
 brooke Streets .
- 4o.- If it is necessary to abrogate or to amend the Resolution of this
 Council dated March 7th instant authorizing the Hon. Mr. Taillon
 to apply to whom it concern for openings of Streets, to communi-
 cate with Vinet street .
- 5o.- A letter of Mr. J.E. Gauthier, Secretary of the Commission of an-
 nexation of Montreal dated March 5th 1910 asking to the Council,
 if it should be favourable to the project of annexation of the
 Town of Longue Pointe to the City of Montreal, if so, at what con-
 ditions .
- 6o.- A letter of the Corporation of the Village of Beaurivage of Longue
 Pointe dated february 28th 1910. Re-Question of the annexation of
 that Corporation to The Town of Longue Pointe .
- 7o.- A letter of Rev. Mr. M.J. Thibaudeau Priest of Terminal Park, dated
 March 5th 1910, asking to the Council, the authorization to make
 the enlarging of their chapel on the ground belonging to the
 Church, without to fear to be disturbed for the part which is
 constructed in the street .
- 8o.- Reasons given by "La Ligue des Citoyens" of Terminal Park oppen-
 tunately to their demand at the Council dated February 22nd 1910, to
 replace the read-inspector and the rural-inspector of Terminal
 Park .

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, March 11th 1910 190

(2)

- 20.- Question -of reparations to be to the side-walks and maintenance of roads at Terminal Park .
- 100.- Revision of the Valuation Roll deposited by the valutors January 20th 1910 and to take into consideration the Complaints against the said roll .

Given this eleventh day of March One thousand nine Hundred and ten


Secretary - Treasurer.

P15/E,23



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 190

Serment d'office
des diff. échus

Je *Edmond Emard*, *Élu Maire suppléant* de la

Ville de la Longue Pointe, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

Edmond

Assermenté devant moi à Beaurivage de la Longue Pointe

ce *quatorzième* jour de *Mars* . . . 19*10*

M. Guy
Secrétaire-Trésorier.

546

COPORATION DE LA VILLE DE LA LONGUE-BOINTE.

Resolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de la Longue-Pointe a sa seance special tenue le 14 Mars 1910, a laquelle etaient present M.le Maire P.Bernard et M.M. les echevins E.Edmond, Hector Vinet, H.Lapointe, H.Bergeron, George Hogg et Odilon Guy.

- 1.- Sous la presidence de M.le Maire. Le cinquieme ordre du jour etant
 "Une lettre de Mr.J.E.Gauthier, secretaire de la Commission d'annexion de Montreal en date du 5 Mars, 1910 demandant au Conseil si il serait favorable au projet de l'annexion de la Ville de la Longue-Pointe a la Ville de Montreal, si oui, a quelles conditions.
- 2.- 6 "Une lettre de la coporation du Village de Beaurivage de la Longue-Pointe en date du 28 Fevrier 1910 Re-question de l'annexion de cette coporation a la Ville de la Longue-Pointe.
- 3.- Le secretaire donne lecture des lettres ci-dessus mentionees Mr.E.J.Chapleau contribuables de cette Ville, dit quelques mots a propos de l'annexion a Montreal, et attire l'attention du Conseil, a propos des annonces parues dans les journeaux au sujets de l'annexion d'une partie de la Ville de la Longue-Pointe.
- 4.- Mr.le Maire dit aussi quelques mots et il dit que le Conseil devrait adopter certains procedes afin de mettre les choses tels qu'elles doivent etre. A propos de ce qu'il a paru dans les journeaux, de Mr.L'exchevin Lavallee se disait representant de la Ville de la Longue-Pointe.
- 5.- Mr. L'echevin George Hogg dit qu'il etait du nombre du ^{groupe de} ~~ceux~~ contribuables qui se sont presentes au comite d'annexion de Montreal. Apres deleberation:

(2)

6.- Il est resolu unanimement que le Conseil désire affirmer que l'ex-echevin Lavalloé de Montreal n'était pas du tout l'interprète du Conseil de la Ville de la Longue-Pointe, mais seulement de celui d'un certain groupe de contribuables, lorsqu'il a exprime le desir qu'une partie du territoire de la Ville de la Longue-Pointe soit detaché pour faire partie de la Ville de Montreal, et que rétraction de ce fait soit publiée dans les journeaux.

7.- M.l'echevin Edmond Edmond, propose, seconde par Mr.l'echevin Hector Vinet. Qu'il soit resolu: Qu'un comite composé de M.le Maire Bernard et de M.M.les ecévins H.Lapointe, H. Bergeron, O.Guy et du proposeur et du secondeur, soit nommés pour rencontrer le comite d'annexion de la Ville de Montreal et du conseil municipal de Beaurivage au sujet des annexions du Village de Beaurivage a la Ville de la Longue-Pointe et de cette derniere à la Cité de Montreal, et de faire rapport au conseil de la Ville de la Longue-Pointe.

La proposition etant mise aux voix elle est adoptée unanimement.

Je, P.Z.GUY, Secretaire-Tresorier, de la municipalité de la Ville de la Longue-Pointe, certifie sous mon serment d'office que la resolution ci-dessus est une vraie copie de la resolution adoptée par les membres du Conseil municipal de la susdite Ville, à la seance special tenue le quatorzième jour de Mars dix-neuf-cent-dix.

En Foi de quoi Je donne ce certificat ce quatorzième jour de Mars Dix-neuf-cent-dix.


SECRETARE-TRESORIER.



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 17 Mars 1920 190

Mr. Jos. Etienne Gauthier, Secrétaire
de la Commission d'annexion de la Ville de
Montreal.
Hotel de Ville Montréal.

Cher Monsieur:

Veuillez trouver ci-inclus copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la Ville de la Longue Pointe à sa séance spéciale du 14 Mars courant. Le projet d'annexion de la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Montréal, vous verrez par cette résolution qu'un comité est nommé pour rencontrer votre comité d'annexion.

Vous êtes prié de bien vouloir me faire connaître, la date, le lieu et l'heure que votre comité pourra recevoir celui de la Ville de la Longue Pointe, afin de discuter cette importante question d'annexion.

J'ai l'honneur d'être

Votre humble serviteur.

M. Gauthier
Secrétaire-Trésorier.



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

March 18th. 1910

Ville de la Longue Pointe, 190

TO MESSRS ALDERMEN.

Edmond Edmond, Hector Vinet, Hormidas
Lapointe, Jr. Hyppolite Bergeron,
George Hogg, Odilon Guy.

Messrs:-

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P.Z. Guy, Secretary-Treasurer of aforesaid Town, that a special meeting of the council of the said Town is convened by Mr. Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the twenty first day of March 1910, at the ordinary place and hour of meeting, and it will be taken in consideration the following subjects, to wit:

- 1.- Reading of the proceedings of former meetings.
- 2.- to hear Mr. Jos. Versailles about declaration for the establishment of a boulevard in the Town of Longue-Pointe.
- 3.- A letter from the Honorable M. Taillon Dated March 15th. 1910 asking to keep ready for the next week an amount of \$500.00 Re-act. of this Town.
- 4.- A Bill from Mr. H. Lambert of \$7.20 dated March 9th. 1910
- 5.- Report from M. the Mayor and Secretary Regarding the purchase of a safe.
- 6.- Revision of the Valuation Roll deposited by the valuers

P15/E,23



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, March 18th. 1910 190

(2)

January 20th. 1910 and to take into consideration the Complaints Against the said roll.

- 7.- A letter from M.M.Otis and C.Charbonneau to M.Mayor dated March 17th. 1910 Regarding the reconsideration of resolution this Council subjects to the licence and to adopte such proceeding juged necessary.

Give this Twenty first day of March One thousand nine hundred and ten.

SECRETARY-TREASURER.

P15/E,23



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe. 18 Mars 1910.....190

A MESSIEURS LES ECHEVINS Edmond Edmond, Hector Vinet,
Hormidas Lapointe, Fils, Hyppolite
Bergeron, George Hogg, Odilon Guy.

Messieurs:-

Avis special vous a donné par les pre-
sentes par le~~s~~ soussigné P.Z.GUY, Secrétaire-Tresorier de la
Ville de la Longue-Pointe, que une seance special du Conseil
de la susdite Ville est convoqué par le Maire Pierre Bernard
pour être tenue lundi le Vingtéunième (21) jour de Mars (1910)
au lieu et heure ordinaires des seances du Conseil, a laquelle
il sera pris en consideration les sujets suivants, savoir:

- 1.- Lecture des Procédés des seances précédentes.
- 2.- Entendre Mr. Jos. Versailles a Propos de certaines declarations
pour etablir un boulevard dans la Ville de la Longue-Pointe.
- 3.- Une lettre de l'honorable M. Taillon en date du 15 Mars 1910,
demandant de tenir Prête pour la semaine prochaine une somme
de \$500.00-Re-Bill de cette Ville.
- 4.- Un compte de \$7.20 de Mr. Lambert en date du 9 Mars 1910.
- 5.- Rapport de M. Le Maire et du Secrétaire au sujet de l'achat
d'un coffre fort.

P15/E,23



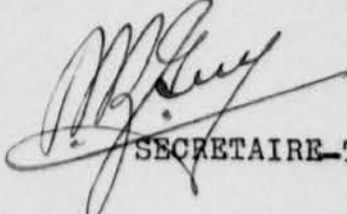
Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, 18 Mars 1910 190

(2)

- 6.- Revision du rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 20 Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre le dit rôle.
- 7.- Une lettre de M.M.J. Ois et C. Charbonneau a Mr. le Maire en date du 17 Mars 1910, au sujet de la reconsideration d'une resolution de ce Conseil au sujet de leur licences, et adopter tels procédés jugés nécessaires.

Donné ce Dix-huitième jour de Mars Mil-neuf-cent-dix.


SECRETARE-TRESORIER.

P15/E,23

RODOLPHE FORGET,
STOCK BROKER.

Member Montreal Stock Exchange.

CABLE ADDRESS "GETFOR" PHONE MAIN 917
83 NOTRE DAME STREET WEST.

Montreal, 21 Mars, 1910.

Monsieur Pierre Bernard,
Maire de la Ville de la Longue Pointe,
LONGUE-POINTE, QUE.,.

Cher Monsieur:-

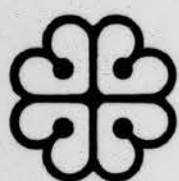
Après avoir examiné l'état de la Ville de la Longue Pointe au sujet de l'achat de \$125,000 de débetures de la ville, portant quatre et demi pour cent (4-1/2%) payable semi annuellement, et devant échoir dans quarante ans (40), j'en viens à la conclusion que je ne peux offrir mieux que les 96 qui vous ont déjà été offerts.

Bien à vous.

RE/AR



P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

P15/E,23

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Incorporée par acte du Parlement

Juillet 1900.

Adresse Télégraphique

PROVIBANK - MONTREAL

17 Courne 24 J. 1900.

A Son Honneur

Le Maire et Messieurs Représentants de

La Ville de la Langue Pointe P.Q.

Messieurs,

Cette Banque est désireuse d'acheter vos Obligations, Emises de \$155,000. en vertu du règlement des 16, soit de Obligations @ 40 ans portant intérêt au taux de 4 1/2% l'an payable semi-annuellement à date "Parcours à Montréal" et l'offre de 96 net soit la somme de cent cinquante et un mille Dollars vous est présentement offert sur la acceptation d'ici au 1^{er} Mars prochain à midi.

Cette offre est faite sur la acceptation de nos agents.

Votre bien dévoué

[Signature]

P15/E,23

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA.

*Incorporé par acte du Parlement
Juillet 1900.*

DIRECTION

Adresse Télégraphique
PROVIBANK-MONTREAL

Montréal, le 3 mars 1910.
7 & 9, Place d'Armes.

A son Honneur le Maire et Messieurs
les Echevins de la Longue Pointe,
Longue Pointe, P

Messieurs:-

Nous sommes informés que lors de votre dernière réunion, tous les échevins n'étaient pas présents, et que votre assemblée a été remise à plus tard.


Les présentes sont pour vous informer que nous maintenons bon, notre offre du 24 février dernier, à l'effet d'acheter \$125,000. de vos débentures, lesquelles sont émises en vertu du règlement No. 16.

Cette offre est maintenue jusqu'à ce que votre assemblée ait un quorum de manière à prendre une décision légale, relativement à la vente des dites débentures.

Vos bien dévoués,

La Banque Provinciale du Canada.

Sten. B.M.


GERANT GENERAL.

P15/E,23

CABLE ADDRESS:
"HANSON"

HANSON BROS.
CANADA LIFE CHAMBERS
MONTREAL.

21 March, 1910.

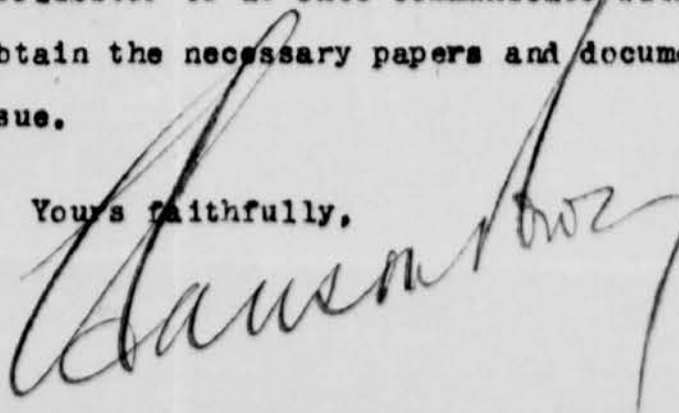
Pierre Bernard, Esq.,
Mayor - Town of Longue Pointe,
Longue Pointe, Que.

Dear Sir,-

Referring to the debentures of the Town of Longue Pointe for which you desire an offer and particulars of which you left with us, we now beg to tender for the whole issue of \$125,000 of 40-year 4½% debentures to be issued by the Town of Longue Pointe at the rate of \$95.10 for each \$100. of debentures. In addition to the price above mentioned we will pay you the accrued interest, if any, to date of delivery of the bonds; but the offer is made subject to the bonds being legally issued and a legal liability of the Town of Longue Pointe, the whole to the satisfaction of our legal adviser.

Please advise if this offer is accepted, and if so we will instruct our Solicitor to at once communicate with your secretary for to obtain the necessary papers and documents relating to the issue.

Yours faithfully,



P15/E,23

R. Wilson Smith.
Financial Agent.

Cable Address.
"Chronicle", Montreal.

Montreal, March 21st 1910

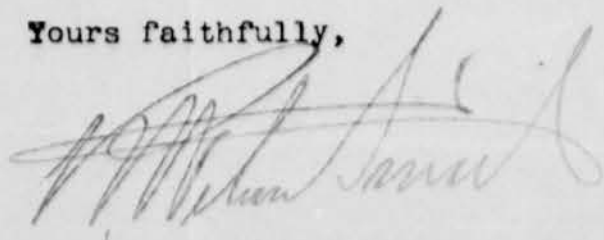
The Mayor & Council,
Town of Longue Pointe,
Que.

Dear Sirs:-

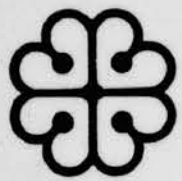
I hereby have the pleasure to tender for \$125,000 debentures now about to be issued by your Municipality, maturing at the end of 40 years and in the meantime bearing interest at the rate of $4\frac{1}{2}\%$, payable half-yearly on 1st of May and 1st of November in each year, - at Ninety five decimal fifty seven percent and accrued interest if any (95.57%)

The above tender is on the understanding that by-laws and debentures will be found in proper legal form.

Yours faithfully,



P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

38

A une assemblée du Conseil de ville de la Ville de la Langue-Pointe a été nommé un Comité d'échevins du dit Conseil, composé de Son Honneur le Maire Bernard, de Mm. Hector Vinet, Odilon Guy et Edmond Emond aux fins de demander des soumissions et de conclure la vente de debentures de la dite Ville au montant de \$125,000.

Le Comité, après avoir pris communication des soumissions de Mm. Wilson Smith, Hansen Brothers, la Banque Provinciale et une lettre de M. Rodolphe Forget, Courties, au même effet, décide de vendre les debentures précitées à la Banque Provinciale, comme étant celle dont les offres sont plus élevées, et ce Comité autorise par les présentes, Son Honneur le Maire Bernard de compléter avec la Banque Provinciale les négociations entamées au sujet de la vente des dites debentures et subsequment de faire rapport à ce Comité.

Ville de la Langue-Pointe 22 Mars 1910. -

Hector Vinet
Odilon Guy
Edmond Emong
Pierre Bernard

P15/E,23

Montreal, le 24 Mars 1910.

A Son Honneur le Maire,
Longue Pointe,
Que.

Monsieur,-

Il y a presentement devant la legislature un projet de loi demandant la creation d'une commission du gouvernement qui devra s'enquérir et faire une etude des questions relatives a un systeme de parcs, lieux d'agregements et boulevards pour l'avantage des citoyens de Montreal et des cites et villes avoisinantes.

Nous demandons respectueusement votre opinion et celle de votre conseil, a l'effet de savoir si vous vous objectez a telle etude, Jusqu'a present, nous n'avons pas rencontre d'objection, vu que le projet de loi ne lie personne et ne vise que l'etude de la question. D'un autre cote, il est de toute importance et interet pour vous que telle question soit examinee par des personnes competentes nommees par le gouvernement et ayant la confiance du public.

Nous vous remettons sous pli copie du projet. Veuillez, s'il vous plait, ne pas retarder votre reponse.

Nous devons vous dire que la mesure est appuyee des cites de Montreal et Westmount, du Board of Trade, Canadian Club, et plusieurs autre corps importants.

Votre respectueux serviteur,
THE CITY IMPROVEMENT LEAGUE.

Per. *G. A. Harwood*
305 Quebec Bank Building, *main 2161*
" *2582*

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT



Office of the Secretary-Treasurer of the
Corporation of the Town of Longue Pointe.

Town of Longue Pointe, .26 Mars 1910. 190


Messieurs Edmond Emond, Hector Vinet, H. Lapointe, H. Bergeron,
 George Hogg, Odilon Guy, Echevins.
 Ville de la Longue Pointe. P.Q.

Messieurs:

Avis spécial vous est par les présentes donné par P. Z. GUY Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que une séance ~~du Conseil de la Ville~~ spéciale du Conseil de la susdite Ville est convoquée Par Mr. le Maire Pierre Bernard, pour être tenue Mercredi le Trente Mars 1910, au lieu et heure ordinaires des séances, à laquelle il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- ✓ 1o. Lectures des procès des séances précédentes.
- ✓ 2o. Révision du rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 20 Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre ledit rôle.
- ✓ 3o. Une lettre du secrétaire de la commission d'Annexion de Montréal, en date du 19 Mars 1910, en réponse à la lettre de ce Conseil en date du 17 courant.
- ✓ 4o. La demande de Mr. A. Hébert priant le conseil de bien vouloir lui payer la balance de \$35.00 dû pour entretien des rues du Parc Terminal.
- ✓ 5o. Lettre de Mr. Alphonse Decary, Avocat conseil de la Ville de la Longue Pointe; et adopter certains procédés jugés nécessaires à l'égard des délégués nommés par le conseil pour appuyer le BILL susdit à la Législature de Québec.
- ✓ 6o. Un compte de Mr. C. A. Marchand, en date du 15 Mars 1910, de \$7.35.
- ✓ 7o. Une lettre de M. J. Leporte, datée du 10 Mars 1910, faisant application pour une place de constable.
- ✓ 8o. Rapport de Mr. l'Echevin Hector Vinet au sujet du compte de Mr. H. Lambert en date du 9 Mars 1910.
- ✓ 9o. S'il y a lieu remplacer l'inspecteur de Voirie et l'inspecteur Agraire du Parc Terminal.

Donné ce Vingt Six Mars 1910.


 Secrétaire-Trésorier.



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue-Pointe.

Ville de la Longue-Pointe, March 18th. 1910—190

TO MESSRS ALDERMEN.

Edmond Edmond, Hector Vinet, Hormidas
Lapointe, Jr. Hyppolite Bergeron,
George Hogg, Odilon Guy.

Messrs:-

Special Notice is hereby given to you by the undersigned P.Z. Guy, Secretary-Treasurer of aforesaid Town, that a special meeting of the council of the said Town is convened by Mr. Mayor Pierre Bernard, to be held Monday the twenty first day of March 1910, at the ordinary place and hour of meeting, and it will be taken in consideration the following subjects, to wit:

- ✓ 1.- Reading of the proceedings of former meetings.
- ✓ 2.- to hear Mr. Jos. Versailles about declaration for the establishment of a boulevard in the Town of Longue-Pointe.
- ✓ 3.- A letter from the Honorable M. Taillon Dated March 15th. 1910 asking to keep ready for the next week an amount of \$500.00 Re-act. of this Town.
- ✓ 4.- A Bill from Mr. H. Lambert of \$7.20 dated March 9th. 1910
- ✓ 5.- Report from M. the Mayor and Secretary Regarding the purchase of a safe.
- 6.- Revision of the Valuation Roll deposited by the valuator

P15/E,23



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe. March 18th. 1910 190


②

✓
January 20th. 1910 and to take into consideration the Complaints
Against the said roll.

7.-

A letter from M.M. Otis and C. Charbonneau to M. Mayor dated
March 17th. 1910 Regarding the reconsideration of resolution
this Council subjects to the licence and to adopte such procee-
ding juged **necessary.**

Give this Twenty first day of March One thousand nine hundred
and ten.


SECRETARY-TREASURER.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE LA LONGUE POINTE.

A Monsieur le Maire Pierre Bernard. et

A Messieurs Les Echevins Edmond Emond, Hector Vinet, H. Lapointe,
H. Bergeron, George Hogg, Odilon GUY.

Messieurs:

Avis spécial vous est par les présentes donné par P.Z. GUY Secrétaire Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que à la séance mensuelle qui sera tenue lundi le Quatrième jour d'Avril 1910, au lieu et heure ordinaires des séances, il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

10. Lecture des procès des séances précédentes.
20. Révision du rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 20 Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre ledit rôle.
30. Une lettre du secrétaire de la Commission d'Annexion de Montréal, en date du 19 Mars 1910, en réponse à la lettre de ce conseil en date du 17 du même mois.
40. Les comptes suivants, savoir:
 10. Celui de Mr. A. Hébert, balance due \$35.00 pour entretien des Rues du Parc Terminal.
 20. Celui de M. C. A. Marchand au montant de \$7.35.
 30. Celui de Mr. Vandeputte pour entretien de la Montée St. Léonard.
50. S'il y a lieu remplacer l'inspecteur de Voirie et l'Inspecteur Agraire du Parc Terminal.
60. Rapport de Mr. l'échevin Hector Vinet au sujet du Compte de Mr. Lambert l'inspecteur Lambert en date du 9 Mars 1910. ainsi que au sujet de la demande du Rév. Mr. M. J. Thibaudeau à propos de l'Eglise du Parc Terminal qui est dans la 1ère Avenue.
70. Une lettre de Mr. Alphonse Décary, Avocat, conseiller Bill de la Ville de la Longue Pointe; et adopter certains procédés jugés nécessaires à l'égard des dépenses des délégués nommés par le conseil pour appuyer le bill susdit à la Législature de Québec.
80. Plusieurs requêtes contre l'annexion de la Ville de La Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve,
90. Une application pour une place de constable, ~~par~~ par Mr. J. Lapointe en date du 10 Mars 1910.
100. Si nécessaire, amender la résolution adoptée par ce Conseil le 14 Mars 1910, fixant l'endroit où les débentures émission \$125,000.00 seront payables.
110. Voir à nommer un comité, pour l'expropriation de la rue Vinet, et lui accorder certains pouvoirs.
120. S'il y a lieu adopter tels procédés, RE- question de faire établir une ligne de tramway dans la rue Vinet par "Le Terminal"
130. La requête de Mr. H. A. Dorsay pour obtenir une licence d'hôtel au Parc Dominion.
140. Rapport du Secrétaire au sujet d'une demande de licence, qu'il lui a été faite pour vendre des bons-hons dans les rues de la ville.
150. Rapport du secrétaire RE - Paiements qu'il a fait le 31 Mars 1910 A Mr. P. Caty et à Mr. A. Poirier pour ouvrage dans la montée St Léonard, par ordre de Mr. l'inspecteur Gustave Vinet.

160. Une lettre à Mr. le Maire en date du 24 Mars 1910, de la City Improvement League "pour la création d'une commission du gouvernement pour établissements de parc, boulevard, etc."

Donné le Premier Avril 1910.

H. Bergeron, Secrétaire-Trésorier.

- 10. Les comptes de l'année 1909.
- 20. Avis relatif aux élections municipales de 1910.
- 30. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1909.
- 40. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1908.
- 50. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1907.
- 60. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1906.
- 70. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1905.
- 80. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1904.
- 90. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1903.
- 100. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1902.
- 110. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1901.
- 120. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1900.
- 130. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1899.
- 140. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1898.
- 150. Rapport de l'inspecteur de la Ville de Montréal sur l'état des affaires municipales en 1897.

P15/E,23

J. T. R. LAURENDEAU,
President

MONTREAL-EAST WILL RENEW MONTREAL

JOSEPH VERSAILLES,
Managing Director

La Cie Immobilière de Montreal-Est, Limitée

[Montreal-East Realty Company, Ltd.]

Nice Building Lots in the East-End

On the Terminal Railway and Harbour of Montreal

Office: Room 501, New York Life Bldg.

Telephone: Main 7195

Montreal, le 2 avril 1910.

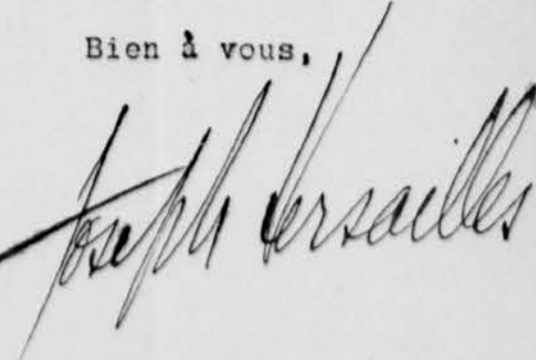
Monsieur Pierre bernard,
Maire de la ville de Longue Pointe.
LONGUE POINTE. P. Que.

Monsieur le Maire:-

Malgré votre charmante défense de le faire, je prends la liberté de vous envoyer une résolution toute rédigée; j'ai cru, en ce faisant, vous sauver l'ennui d'en faire une. Vous n'avez plus maintenant qu'à laisser parler votre bonne nature, et à faire passer cette résolution, pour faire tous les gens qui se trouvent à l'Est de chez vous, des alliés et des amis pour la vie; et croyez bien que vous rendriez en même temps à la Longue Pointe, le service le plus signalé qu'un premier Magistrat ait encore rendu à sa ville, en lui donnant vers Montréal le débouché le plus considérable et le plus commode qu'il soit possible d'avoir, et tout cela, sans qu'il en coûte un seul sou à la Longue Pointe.

D'une façon ou d'une autre, veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les plus distingués à votre égard.

Bien à vous,



DICT. J.V.
Sten. 1

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

L'humble requête des soussignés, propriétaires et résidents
de la municipalité de la ville de la Longue-Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

1o. Qu'un projet de loi est actuellement soumis à la lé-
gislation par MM. B. Bernard, O. Dufresne et Arthur Legault, qui sont
des propriétaires de la ville de la Longue-Pointe, pour demander
qu'à l'avenir les règlements pourvoyant à l'établissement d'aque-
duc, de canaux d'égoût ou chemins macadamisés puissent entrer en
vigueur avec l'approbation de la majorité des propriétaires élec-
teurs municipaux qui auront voté et la sanction du Lieutenant-Gou-
verneur en Conseil, pourvu que la dépense à encourir pour ces fins
ne porte pas la dette totale de la municipalité à plus de 20%
de l'évaluation de la propriété foncière imposable;

Et pour demander de plus que le quorum du conseil de la
dite municipalité consiste dans quatre membres du conseil, y compris
le maire.

2o. Les soussignés approuvent ce projet de loi et prient
les Membres de l'Assemblée Législative de venir à leur secours
en votant ce projet de loi.

A. Sébert
et Hamel
W. Champagne
Nap. Lamarque
Jus. St. Amant
L. Ricard

Longue-Pointe, 2 Avril, 1910.

Mélie Bétancourt
L. C. Monette
J. Ferron
W. Provost
Patrice Tribault
D. Paris

simé Bouchard

E & ROBILLARD

S. Bibaud

A. Bibaud

Dame Veun David Miller

L. Vermette

C. Belonger

~~Cynthia Vermette~~

Jos Otis

Albert Nouzette

E. Tremblay

Arthur Simard

Pierre Charron

Jules Rochon

Camille Lafond

Leon Beauchemin

Edige Person

Ozard Gagné

George Desjardis

of Beaupre

Normandaa Gravel

Jos Doucet

G. J. Leblond
M. Bouchard Samuelsen

Alfred Tardif

Joseph Paquin

M. Lévesque

Bot Gervais

Joseph Charron

Thomas Suard
signe par son fil

Sainte Thérèse

Charles Gagnon

Albert Desjardis

M. G. G.

Roual Liguère

Moise Blain

Bavie Richard.

J. G. L. L. L.
Arthur Segault
Osite - Corbeil -
Joseph Copin
Romeo. Patric
Rosalie Bistourmy
J. P. Patric
H. Billeman
Joseph Quessard.
L. Guilley
A. Lafrance
J. Lavoie
Joseph Gagnon
Jerome Jm.
Lion Brochu

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

L'humble requête des soussignés, propriétaires et résidents
de la municipalité de la ville de la Longue-Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUX :

1o. Qu'un projet de loi est actuellement soumis à la légis-
lature par M. B. Bernard, O. Dufresne et Arthur Legault, qui sont
des propriétaires de la ville de la Longue-Pointe, pour demander
qu'à l'avenir les règlements pourvoyant à l'établissement d'aque-
duc, de canaux d'égout ou chemins macadamisés puissent entrer en
vigueur avec l'approbation de la majorité des propriétaires élec-
teurs municipaux qui auront voté et la sanction du Lieutenant-Gou-
verneur en Conseil, pourvu que la dépense à encourir pour ces fins
ne porte pas la dette totale de la municipalité à plus de 20%
de l'évaluation de la propriété foncière imposable;

Et pour demander de plus que le quorum du conseil de la
dite municipalité consiste dans quatre membres du conseil, y compris
le maire.

2o. Les soussignés approuvent ce projet de loi et prient
les Membres de l'Assemblée Législative de venir à leur secours
en votant ce projet de loi.

Longue-Pointe, 2 Avril, 1910.

George Landry

Gustave Blouin

Thomas Mercier

Lactance Paquin

Odilon Guay

Wladislaw Sakowicz

Olivier Guay

Dominique Carollere

L. Lozeau

W. Nauran

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

L'humble requête des soussignés, propriétaires et
résidents de la municipalité de la ville de la Longue-
Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

1o. Qu'un projet de loi est actuellement soumis à la
législature par MM. B. Bernard, O. Dufresne et Arthur Le-
gault, qui sont des propriétaires de la ville de la Longue-
Pointe, pour demander qu'à l'avenir les règlements pour-
voyant à l'établissement d'aqueduc, de canaux d'égout ou
chemins macadamisés puissent entrer en vigueur avec l'appro-
bation de la majorité des propriétaires électeurs municipi-
aux qui auront voté et la sanction du Lieutenant-Gouverneur
en Conseil, pourvu que la dépense à encourir pour ces fins
ne porte pas la dette totale de la municipalité à plus de
20% de l'évaluation de la propriété foncière imposable;

Et pour demander de plus que le quorum du conseil de la
dite municipalité consiste dans quatre membres du conseil,
y compris le maire.

2o. Les soussignés approuvent ce projet de loi et
prient les Membres de l'Assemblée Législative de venir à leur
secours en votant ce projet de loi.

Longue-Pointe, 2 Avril, 1910.

Téléphore Gingras
Médéric Duquette *D. Peliquin*
Lévi Bedard *Joseph Boisvert*
Arthur Mala *Appolin Lamontagne*
Maïse Gingras *Cyprien Boisvert*
François Doyon *H. Veijs*

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

L'humble requête des soussignés, propriétaires et résidents
de la municipalité de la ville de la Longue-Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

1o. Qu'un projet de loi est actuellement soumis à la légis-
lature par MM B. Bernard, O. Dufresne et Arthur Legault, qui sont
des propriétaires de la ville de la Longue-Pointe, pour demander
qu'à l'avenir les règlements pourvoyant à l'établissement d'aque-
duc, de canaux d'égout ou chemins macadamisés puissent entrer en
vigueur avec l'approbation de la majorité des propriétaires élec-
teurs municipaux qui auront voté et la sanction du Lieutenant-
gouverneur en conseil, pourvu que la dépense à encourir pour ces
fins ne porte pas la dette totale de la municipalité à plus de
20% de l'évaluation de la propriété foncière imposable;

Et pour demander de plus que le quorum du conseil de la
dite municipalité consiste dans quatre membres du conseil, y compris
le maire.

2o. Les soussignés approuvent ce projet de loi et prient
les Membres de l'Assemblée Législative de venir à leur secours en
votant ce projet de loi.

Longue-Pointe, 2 Avril, 1910.

Omer Dufresne

Jurri Bernard
Maire

Ernest Beaubien

Juhon. Pinet

Elzève Duallst

Jean ^{sa marque} Lemieux

Jean Bte. Bélanger

Ferdinand Côté

Ferdinand Cravel

Joseph Grignon

Wilfred Thérèse

H. Lepage

Camille Charbonneau

Joseph Renaud

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

L'humble requête des soussignés, propriétaires et résidents
de la municipalité de la ville de la Longue-Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

1o. Qu'un projet de loi est actuellement soumis à la législature par MM B. Bernard, O. Dufresne et Arthur Legault, qui sont des propriétaires de la ville de la Longue-Pointe, pour demander qu'à l'avenir les règlements pourvoyant à l'établissement d'aqueduc, de canaux d'égout ou chemins macadamisés puissent entrer en vigueur avec l'approbation de la majorité des propriétaires électeurs municipaux qui aurent voté et la sanction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pourvu que la dépense à encourir pour ces fins ne porte pas la dette totale de la municipalité à plus de 20% de l'évaluation de la propriété foncière imposable;

Et pour demander de plus que le quorum du conseil de la dite municipalité consiste dans quatre membres du conseil, y compris le maire.

2o. Les soussignés approuvent ce projet de loi et prient les Membres de l'Assemblée Législative de venir à leur secours en votant ce projet de loi.

Longue-Pointe, 2 Avril, 1910.

M. Varré
L. J. Lavier
O. Beauchamp par M. J.

	Alphonse Fingras
	Terrence Thériault
	Arthur St. Martin
O. Grattan	W. Reid
A. Grattan	1 ^o Reid
Eugène	Pick
A. Gosselin	J. G. Gosselin
Geo. Lessard	W. E. O'Connell
J. Gosselin	J. M. Fordham
F. Thier	D. W. Chaput
C. Bonin	E. R. Fordham
Jules Casagrande	J. & Fordham
Morice Destruel	M. Duff
Jos. Chouin	Louis P. P. P.
P. Marcier	
For Poupart	
M. Racicot	
Joseph Grattan	
Joseph Hoque	
Emmanuel Marcoux	
& Gout	
O. N. Jean	
J. Ernest Hante	
E. G. Girard	
J. J. Lafontaine	
Elias Poitras	
John Burton	
F. Visconti	
W. Langlais	

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de la Ville de la Longue Pointe.

A Messieurs, les Echevins Edmond Emond, Hector Vinet, H. Lapointe,
H. Bergeron, George Hogg, Odilon GUY.

Ville Longue Pointe. P. Q.

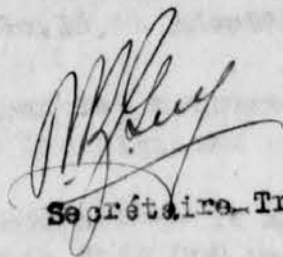
Messieurs:

Avis spécial vous est par les présentes donné par P. Z. Guy Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que Mr. le Maire Pierre Bernard a convoquée une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville pour être tenue, Samedi le Neuf Avril 1910 au lieu et heure ordinaires des séances, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir:

10. Lecture des procès des séances précédentes
20. Rapport de Mr. le Maire ~~xxxx~~ au sujet de l'assemblée générale des électeurs propriétaires fonciers tenue le 4 Avril 1910, pour approuver ou désapprouver le règlement No. 13, et adopter les procès jugés nécessaires.
30. Révision du rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 20 Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre ledit rôle.
40. Amender la résolution adoptée par ce conseil le 14 Mars 1910, fixant l'endroit où les débiteurs émission \$125.000.00 seront payables.
50. Une lettre du secrétaire de la Commission d'Annexion de Montreal en date du 19 Mars 1910.
60. Les comptes suivants, savoir: 10. Celui de Mr. A. Hébert, balance due \$85.00. 20. Celui de Mr. Vandeputte pour entretien de la Montée St. Léonard. 30. Celui de Mr. C. A. Marchand au montant de \$7.35. 40. Ceux de M. M. P. Caty et A. Poitier, au montant de \$7.50 chacun. 50. Celui de Mr. R. Vinet, au montant de \$13.50. 60. Celui de The Bell Telephone au montant de \$41.75. 70. Celui de M. M. Lymburner Limited au montant de \$150.00.
70. Rapport de Mr. l'Echevin H. Vinet au sujet du compte de Mr. H. Lambert en date du 9 Mars 1910, ainsi que la demande du Rev. Mr. M. J. Thibaudreau à propos de l'Eglise du Parc Terminal qui est dans la Rue.
80. S'il y a lieu remplacer l'inspecteur de Voirie et l'inspecteur agraire du Parc Terminal.
90. Une lettre de Mr. Alphonse Décary, Avocat conseil-RE-Bill de cette Ville présenté à la Législature; et adopter tels procédés à l'égard des dépenses des délégués nommés par le conseil pour appuyer le 10.) sudit Bill à la Législature de Québec.
- Plusieurs requêtes contre l'annexion de la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve.
110. Une application pour une place de constable par Mr. J. Lapotte.
120. Prendre les mesures nécessaires, pour l'ouverture des Rues désignées dans les Règlements Nos. 16 et 18.
130. Prendre les mesures nécessaires afin de favoriser l'établissement d'une ligne de Tramway dans la rue Vinet.
140. La requête de Mr. H. A. Dorsay pour obtenir une licence d'hôtel au Parc Dominion.
150. Rapport du Secrétaire au sujet d'une demande de licence, qu'il lui a été faite pour vendre des bons-bons dans les rues de la Ville.
160. Rapport du Secrétaire RE-paiements qu'il a fait le 31 Mars 1910 à Mr. P. Caty et à Mr. A. Poitier, pour ouvrage dans la montée St. Léonard, par ordre de Mr. l'inspecteur G. Vinet.
170. Une lettre de Mr. Ls. Forget dit Dépaty en date du 5 Avril 1910 demandant au conseil de lui faire un trottoir.

- 180. Une lettre à Mr. le Maire P. Bernard de Mr. Jos. Versailles en date du 2 Avril 1910, au sujet de l'établissement du Boulevard de Montréal Est.
- 190. Une circulaire de la Ligue Antialcoolique de Montréal, concernant la réduction des débits de boissons.
- 200. Une lettre à Mr. le Maire en date du 24 Mars 1910, de la City Improvement League -RE- création d'une commission du gouvernement pour l'établissements de Parcs, boulevards etc.
- 210. Les ~~licences~~ demandes de licences d'hôtels de Mr. Jos. Otis pour tenir hôtel au Parc Terminal, et de Mr. Camille Charbonneau pour tenir hôtel dans le quartier No. 6.

Donné ce Sixième jour d'Avril Mil-neuf-cent-dix.


 Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Ville de la Longue Pointe.

A Messieurs, les Echevins Edmond Emond, Hector Vinet, H. Lapointe,
H. Bergeron, George Hogg, Odilon GUY.

Ville Longue Pointe P.Q.

Messieurs:

Avis spécial vous est par les présentes donné par P. L. Guy Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que Mr. le Maire Pierre Bernard a convoquée une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville pour être tenue, Samedi 10^h Avril 1910 au lieu et heure ordinaires des séances, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir:

10. Lecture des procès-verbaux des séances précédentes
 20. Rapport de Mr. le Maire ~~xxxx~~ au sujet de l'assemblée générale des électeurs propriétaires fonciers tenue le 4 Avril 1910, pour approuver ou désapprouver le règlement No. 18, et adopter les procédés jugés nécessaires.
 30. Révision du rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 20 Janvier 1910 et prendre en considération les plaintes contre ledit rôle.
 40. Amender la résolution adoptée par ce conseil le 14 Mars 1910, fixant à l'endroit où les débiteurs émission \$125.000.00 seront payables.
 50. Une lettre du secrétaire de la Commission d'Annexion de Montréal en date du 19 Mars 1910.
 60. Les comptes suivants, savoir: 10. Celui de Mr. A. Hébert, balance due \$85.00. 20. Celui de Mr. Vandeputte pour entretien de la Montée St. Léonard. 30. Celui de Mr. C. A. Marchand au montant de \$7.35.40. Ceux de M. M. P. Caty et A. Poirier, au montant de \$7.50 chacun. 50. Celui de Mr. R. Vinet, au montant de \$18.50. 60. Celui de The Bell Telephone au montant de \$41.75. 70. Celui de M. M. Lymburner Limited au montant de \$150.00.
 70. Rapport de Mr. l'Echevin H. Vinet au sujet du compte de Mr. H. Lambert en date du 9 Mars 1910, ainsi que la demande du Rev. Mr. M. J. Thibaudau à propos de l'Eglise du Parc Terminal qui est dans la Rue.
 80. S'il y a lieu remplacer l'inspecteur de Voirie et l'inspecteur agraire du Parc Terminal.
 90. Une lettre de Mr. Alphonse Décary, Avocat conseil-RE-Bill de cette Ville présenté à la Législature, et adopter tels procédés à l'égard des dépenses des délégués nommés par le conseil pour appuyer le
 - 10.) audit Bill à la Législature de Québec.
- Plusieurs requêtes contre l'annexion de la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve.
110. Une application pour une place de constable par Mr. J. Laporte.
 120. Prendre les mesures nécessaires, pour l'ouverture des Rues désignées dans les Règlements Nos. 16 et 18.
 130. Prendre les mesures nécessaires afin de favoriser l'établissement d'une ligne de Trassway dans la rue Vinet.
 140. La requête de Mr. H. A. Dorsay pour obtenir une licence d'hôtel au Parc Dominion.
 150. Rapport du Secrétaire au sujet d'une demande de licence, qu'il lui a été faite pour vendre des bons-bons dans les rues de la Ville.
 160. Rapport du Secrétaire RE-paiements qu'il a fait le 31 Mars 1910 à Mr. P. Caty et à Mr. A. Poirier, pour ouvrage dans la montée St. Léonard, par ordre de Mr. l'inspecteur G. Vinet.
 170. Une lettre de Mr. Ls. Forget dit Dépaty en date du 5 Avril 1910 demandant au conseil de lui faire un trottoir.

- 18e. Une lettre à Mr. le Maire P. Bernard de Mr. Jos. Versailles en date du 2 Avril 1910, au sujet de l'établissement du Boulevard de Montréal Est.
- 19e. Une circulaire de la Ligue Antialcoolique de Montréal, concernant la réduction des débits de boissons.
- 20e. Une lettre à Mr. le Maire en date du 24 Mars 1910, de la City Improvement League sur la création d'une commission du gouvernement pour l'établissements de Parcs, boulevards etc.
- 21e. Les ~~liasses~~ demandes de licences d'hôtels de Mr. Jos. Otis pour tenir hôtel au Parc Terminal, et de Mr. Camille Charbonneau pour tenir hôtel dans le quartier No. 6.

Donné ce Sixième jour d'Avril Mil-neuf-cent-dix.

M. G. G.
 Secrétaire-Trésorier.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

Province de Québec

Municipalité de la Ville de la Longue Pointe.

EXTRAIT des délibérations du conseil municipal de la Ville de la Longue Pointe, adoptées à la séance tenue Samedi le Neuvième jour ~~de~~ d'Avril Mil-neuf-cent-dix; à laquelle furent présents Mr. le Maire Pierre Bernard et Messieurs les Echevins Edmond Emond, Hector Vinet, H. Lapointe, fils, H. Bergeron George Hogg, Odilon GUY.

Sous la présidence de Mr. le Maire.


100. Plusieurs requêtes contre l'annexion de la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Lecture est donnée au conseil de plusieurs requêtes contenant un grand nombre de signatures de citoyens et contribuables de la Ville de la Longue Pointe s'opposant à l'annexion de la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Ces requêtes sont remises aux délégués pour considération et les faire valloir.

Je P. Z. GUY, Secrétaire-trésorier de la Ville de la Longue Pointe, certifie sous mon serment d'office que l'extrait des ~~à~~ délibérations ci-dessus, est une vraie copie des délibérations de la séance du Conseil de la Ville de la Longue Pointe, tenue Samedi le Neuf Avril Mil-neuf-cent-dix.

En foi de quoi je donne ce certificat ce Onzième jour d'Avril Mil-neuf-cent-dix.


Secrétaire Trésorier.

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe,
Siégeant en Conseil,

La requête des soussignés, électeurs municipaux
de la Ville de la Longue Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lon-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres les raisons suivantes:

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cin-
quante à soixante mille dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909), dépassé totalement son pou-
voir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une situ-
ation financière si peu satisfaisante, la législature à sa der-
nière session, a été invitée à en adopter une qui a aggravé cette
situation en autorisant un emprunt d'un million et demi de dollars
à raison de cinq cent mille dollars par année;

Il semble à vos requérants que le but des promoteurs
de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de la Ville
de la Longue Pointe pour augmenter la dette municipale et les
emprunts.

Vos requérants n'espèrent pas que si l'annexion se
faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'admi-
nistration des affaires de la municipalité agrandie.

La Ville de la Longue Pointe, grâce à son port, à sa
proximité de Montreal et aux autres avantages dont elle est fa-
vorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient

qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles.

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer au dit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partout où besoin sera.

Et ils ne cesseront de prier.

La Cie Foncière Suburbaine de Montréal

J. Chapleau
Directeur Général

Hu. St. Laurent Cons. C. 44

J. F. St. Jacques Sec. Général

J. D. Gravel

100 x 1000

Robert Simpson

Charles James Bayly

M. James Bayly

J. D. Gravel

R. St. Jacques

J. Chapleau

10 ✓

A son honneur le Maire
Et à MM.les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe
Siégeant en Conseil,

La requête des sousignés, électeurs municipaux de la
Ville de la Longue Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Que les requérants sont informés qu'il se fait actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'oppose à ce projet pour entre autres raisons les suivantes:

Depuis des années l'administration des affaires municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette municipale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cinquante à soixante mille dollars et peut-être plus; le conseil avait des avant cette année (1909), dépassé notablement son pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a aggravé cette situation en autorisant un emprunt d'un million et demi de dollars à raison de cinq cent mille dollars par année;

Il semble à vos requérants que le but des promoteurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette municipale et les emprunts.

Vos requérants n'espèrent pas que si l'annexion se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie

La Ville de la Longue Pointe grâce à son port à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles.

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer au dit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partent en besoin sera .

Et ils ne cessent de prier.

A. C. Nolette

J. Beaupre

Ulric Champagne

Alderic Labelle

Normislas Gravel

Henry Touat

P. Gaspard

Henri Boulianne

Adolphe Baugé

Joseph Denis: ^{Henri m. J. Perron}

E. Gagné

Ylla Jacobson ^{Henri m. J. Perron}

Amé Bouchart

M. Barty

M. Landry

Maxime Tardif

Jean m. Landry

Chs Gagnon

Mme Gingras

F. Gingras

J. Poliquin

Albert Nolette

L. Guillery

A. Lafance

E. Tremblay

Lion Beauchemin

J. Desros

A. Lepage

J. Bibaud

N. Blondin

Jean Lavie

Arthur Biland

Jos Quenel

Cyille Weerte

D. Miller ^{Henri m. J. Perron}

Albert Desauriers

Yvette Blouin

Jos Loyer ^(Induit en erreur)

Mme Loyer ^(Induit en erreur)

R. Veys

J. Robillard

J. Robillard fils

J. Robillard fils

Léon Brochu

Hervé nard Péroque

Thomas Girard ^(Induit)

Henri m. J. Perron

Thos Stmand

Horclunand Larigue

A. Tardif père

A. Tardif fils

A. Beaupré

George Landry

L. Saulier

J. P. Poiré

Marie Lafort ^(Induit en erreur)

Henri m. J. Perron

Yvette Desros

Alfred du Longueuil

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe,
siégeant en Conseil,

La requête des soussignés, électeurs municipaux de
la Ville de la Longue Pointe ,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lon-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres raisons les suivantes :

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cin-
quante à soixante mille Dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909) , dépassé notablement son
pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une
situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans
sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a ag-
gravé cette situation en autorisant un emprunt d'un
million et demi de dollars à raison de cinq cent mille dol-
lars par année ;

Il semble à vos requérants que le but des promo-
teurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de
la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette munici-
pale et les emprunts .

Vos requérants n'espèrent pas que si l'annexion

(2)

se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie.

La Ville de la Longue Pointe, grâce à son port, à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles.

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer audit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partout où besoin sera.

Et ils ne cesseront de prier

Médéric Duquette
Patric Thibeau
Gédéon Quessouf
Francis Varnette
L. Pelongas
A. Hébert
J. Labourier
E. Thoin
J. Mailloux
A. Toupin
M. Guy
P. Lamentague

✓

11

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe,
siégeant en Conseil,

La requête des soussignés, électeurs municipaux de
la Ville de la Longue Pointe ,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lan-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres raisons les suivantes :

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cir-
quante à soixante mille Dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909) , dépassé notablement son
pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une
situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans
sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a ag-
gravé cette situation en autorisant un emprunt d'un
million et demi de dollars à raison de cinq cent mille dol-
lars par année ;

Il semble à vos requérants que le but des promo-
teurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de
la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette munici-
pale et les emprunts .

Vos requérants n'espèrent pas que si l'annexion

(2)

se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie.

La Ville de la Longue Pointe, grâce à son port, à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles.

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer audit projet d'annexion, le soulevant la législature de Québec, et partout où besoin sera.

Et ils ne cessent de prier

Paula Lusigneaux
 A. Desguis
 Charles Meess
 B. Bilodeau
 L. Gaouette
 G. Delcours
 P. Eloi Bordua
 N. Apollon Mailleur
 Honoré Maille
 Lunge Newley
 Napoléon Pelletier
 Octave Seltier
 Zenon Lauzon
 Sinai Gaurreau
 Louis Dupont

Place Vichy
 A. G. Riser

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Échevins de la
Ville de la Longue Pointe,
Siégeant en Conseil,

La requête des soussignés, électeurs municipaux de
la Ville de la Longue Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lon-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres raisons les suivantes:

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cin-
quante à soixante mille Dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909), dépassé notablement son
pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une
situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans
sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a ag-
gravé cette situation en autorisant un emprunt d'un million
et demi de dollars à raison de cinq cent mille dollars par
année ;

Il semble à vos requérants que le but des promo-
teurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de
la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette munici-
pale et les emprunts .

Vos requérant n'espèrent pas que si l'annexion

Emmanuel Marcoux
 O. P. Jean
 J. Ernest Plante
 - Elie Gerard (Fils)
 J. L. Lapointe
 Elie Poitras
 John Burton
 F. Visconti
 W. Langlois
 Alphonse Gingras.
 Francois Thierin
 Arthur St. Martin

W. Reid.
 P. Reid
 Duplex.
 J. G. ...
 W. E. O'Connell
 A. W. Fordham
 O. St. ...
 E. D. Fordham
 J. C. Fordham
 W. A. Fordham

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe,
Siégeant en Conseil ,

La requête des soussignés, électeurs municipaux de
la Ville de la Longue Pointe ,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lon-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres raisons les suivantes:

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cin-
quante à soixante mille Dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909), dépassé notablement son
pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une
situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans
sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a ag-
gravé cette situation en autorisant un emprunt d'un million
et demi de dollars à raison de cinq cent mille dollars par
année ;

Il semble à vos requérants que le but des promo-
teurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de
la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette munici-
pale et les emprunts .

Vos requérant n'espèrent pas que si l'annexion

(2)

se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie .

La Ville de la Longue Pointe, grâce à son port, à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles .

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer audit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partout où besoin sera .

Et ils ne cessent de prier

L. C. Monette Prop.	R. S. St. Nicol
Jos Perron Prop.	Olivier Guy P.
Arthur Legault P.	Edmond Guy P.
Antoine Héroux	Adolphe Guy
Théodule Provost	Théophile Guy
George Hamel	Edouard Guy
Welfrid Chaputue +	Ovide Guy
John Gagnon	Avila Larive
Melville Stearns P.	France Lavigne P.
P. Van der Horst	Conrad Marchand
J. A. Levesque	Arthur Mitchell
Thomas Mercier	Edward Pink James
James May	Albert Lilly
Fractance Papin	M ^r E. Shaw
Theophile Beaulieu	U. Manson P.
Osborn Guy P.	M ^r J. Chevalier
Geo. W. Armstrong	John Cote X
E. J. Hillier	

A son honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe
Siégeant en Conseil,

La requête des sousignés, électeurs municipaux de la
Ville de la Longue Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Que les requérants sont informés qu'il se fait actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Longue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'oppose à ce projet pour entre autres raisons les suivantes:

Depuis des années l'administration des affaires municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette municipale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cinquante à soixante mille dollars et peut-être plus; le conseil avait des avant cette année (1909), dépassé notablement son pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a aggravé cette situation en autorisant un emprunt d'un million et demi de dollars à raison de cinq cent mille dollars par année;

Il semble à vos requérants que le but des promoteurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette municipale et les emprunts.

Vos requérants n'espèrent pas que si l'annexion se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie

La Ville de la Longue Pointe grâce à son port à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles.

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer au dit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partout où besoin sera .

Et ils ne cesseront de prier.

Geor. Bernard

Joseph Chartrand }
Induit en erreur

Udige Ferron

Joseph Poulin

André Bouchard }
La dame - Lemois m

J Ferron

Gavet Richard }
Lemois J Ferron

M Augustin Lussault }
sa marque x

Peter Lasser

Henry J. Olsen

Napoleon Lamerche }
maître-terre - L. C. Monette Lemois

A. St. Deschamps

R. C. Dickson

Induit en erreur

Napoleon La Montagne

induit en erreur

Cyprien Boisvert

Omer Beaupre

15 ✓

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe,
Siégeant en Conseil,

La requête des soussignés, électeurs municipaux de
la Ville de la Longue Pointe,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lon-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve.

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres raisons les suivantes:

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cin-
quante à soixante mille Dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909), dépassé notablement son
pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une
situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans
sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a ag-
gravé cette situation en autorisant un emprunt d'un million
et demi de dollars à raison de cinq cent mille dollars par
année ;

Il semble à vos requérants que le but des promo-
teurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de
la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette munici-
pale et les emprunts .

Vos requérant n'espèrent pas que si l'annexion

(2)

se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie .

La Ville de la Longue Pointe, grâce à son port, à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles .

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer audit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partout où besoin sera .

Et ils ne cesseront de prier

G. J. Lawrence

*François Lion
Emmanuel Lion*

Fredéric T. Lanique

J. G. Drumblay

L. O. Grand, Marchand

B. Lionville

Alph. Alessi

J. M. Moreau

A Son Honneur le Maire
Et à MM. les Echevins de la
Ville de la Longue Pointe,
Siégeant en Conseil ,

La requête des soussignés, électeurs municipaux de
la Ville de la Longue Pointe ,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que les requérants sont informés qu'il se fait
actuellement des démarches pour annexer la Ville de la Lon-
gue Pointe à la Ville de Maisonneuve .

Que les requérants s'opposent à ce projet pour
entre autres raisons les suivantes:

Depuis des années, l'administration des affaires
municipales de Maisonneuve a été imprudente; la dette munici-
pale est beaucoup trop élevée; le déficit annuel est de cin-
quante à soixante mille Dollars et peut-être plus; le conseil
avait, dès avant cette année (1909), dépassé notablement son
pouvoir d'emprunt et, au lieu d'une loi pour remédier à une
situation financière si peu satisfaisante, la législature, dans
sa dernière session, a été invitée à en adopter une qui a ag-
gravé cette situation en autorisant un emprunt d'un million
et demi de dollars à raison de cinq cent mille dollars par
année ;

Il semble à vos requérants que le but des promo-
teurs de l'annexion est de se servir du rôle d'évaluation de
la Ville de la Longue Pointe pour augmenter la dette munici-
pale et les emprunts .

Vos requérant n'espèrent pas que si l'annexion

(2)

se faisait, ils auraient assez d'influence pour améliorer l'administration des affaires de la municipalité agrandie .

La Ville de la Longue Pointe, grâce à son port, à sa proximité de Montréal et aux autres avantages dont elle est favorisée, compte sur un avenir prospère, et vos requérants croient qu'il vaut mieux qu'elle conserve le pouvoir de développer elle-même ses ressources naturelles .

C'est pourquoi vos requérants prient votre Conseil de s'opposer audit projet d'annexion, ici, devant la législature de Québec, et partout où besoin sera .

Et ils ne cesseront de prier

Louis Leclerc

William Lavardure

Onesime Blain

Charles Bruno Prop. 397 -

Casimir Leharbonneau Prop.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de la Ville de la Longue-Pointe;

A Messieurs les Echevins Edmond Emond, Hector Vinet, H. Bergeron,
H. Lapointe, Georges Hogg, Odilon Guy.

Ville Longue-Pointe, P.Q.

Messieurs:-

Avis speciale vous est par les présentes donné par P.Z. Guy, Secrétaire-Trésorier de la ville de la Longue-Pointe que M. le Maire Pierre Bernard a convoquée une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville pour être tenue Samedi le Sept. Mai 1910, au lieu et heure ordinaires des séances et qu'il y sera pris en consideration les sujets suivants, savoir:

- 1.--Lecture des procèsés des séances précédentes.
- 2.--Nommer un comité pour la vente des débentures autorisées par le règlement No. 18.
- 3.--Rapport de l'ingénieur de la Ville concernant les travaux sous ses charges.
- 4.--Voir à nommer un comité pour régler l'achat des terrains expropriés en vertu des règlements Nos. 16 et 18.
- 5.--La question de l'entretien des rues au Parc Terminal.
- 6.--Diverses applications pour places de constables.

DONNE A QUEBEC CE VINGT SEPTIEME JOUR D'AVRIL, 1910.


Sec. Tres.

Re M. Taillon

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de la Ville de la Longue Pointe

A Messieurs, les Echevins Edmond Emond, Hector Vinet,

N. Bergeron, H.Lapointe, George Hogg, Odilon Guy

Ville Longue Pointe, P.Q.

Messieurs:-

Avis Special^e vous est par les présentes donné par P.Z.Guy, Secrétaire -Trésorier de la ville de la Longue Pointe que Mr.le Maire Pierre Bernard a convoquée une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville pour être tenue Samedi le Trente Avril, 1910, au lieu et heure ordinaires des séances, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

1. Lecture des procès des séances précédentes.
2. Continuation de la revision du role d'evaluation déposé par les estimateurs.
3. Voir a payer le loyer du Terrain pour la station de police de cette ville.
4. Prendre les moyens jugés nécessaires, pour l'ouverture des rues désignées dans les règlements Nos 16 & 18.
5. Rapport des Comité nommé pour négocier l'emprunt autorisé, en vertu du Reglement No. 16 de cette ville.
6. Rapport a propos de l'annexion de la ville de la Longue Pointe à la Cité de Montreal, et, adopter, tels procédés jugés nécessaires.
7. Les réquêtes pour demandes de licences d'hotels de Mr. Jos. Otis au Parc Terminal et de M.Camille Charbonneau, pour le quartier No.6.
8. La réquête de M.H.A.Dorsey pour obtenir licence d'hotel pour le parc Dominion.
9. La question de l'entretien des rues au Parc Terminal
10. Diverses applications pour places de constables.

DONNE A QUEBEC CE VINGT-SEPTIEME JOUR D'AVRIL 1910.

P.Z. Guy
Sec. Trésorier

Les lettres ont été recommandées et adressées au Québec à chacun des echevins

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

CORPORATION DE LA LONGUE POINTE, 2 mai 1910

Rev. M. J. THIBODEAU, Ptre Curé, Président de la Fabrique,
Paroisse de Notre-Dame des Victoires,
Parc Terminal,
Com. Hochelaga, P.Q.

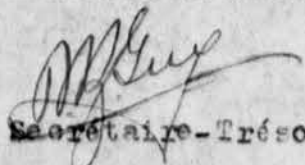
Cher Monsieur:

J'ai l'honneur de vous laisser savoir en réponse à la vôtre en date du 5 mars 1910, au sujet de l'agrandissement de votre Chapelle et demandant au Conseil l'autorisation de faire l'agrandissement de la Chapelle sans craindre ~~de~~ être inquiété pour l'avenir sur la partie construite sur la 1re avenue. Le conseil a décidé qu'il ne pouvait faire autrement que s'en tenir au contrat existant entre la Compagnie de construction du St Laurent et la ville de la Longue Pointe - Re- don des rues à cette Ville.

J'ai l'honneur d'être

Révérénd Monsieur le Curé,

Votre très humble serviteur,


Secrétaire-Trésorier.

Eglise Notre-Dame des Victoires
PARC TERMINAL
PRES MONTREAL

Notre-Dame des Victoires, 5 mars 1980

A Messieurs les Echevins de la Ville de la
Langue - Pointe, P. Q.

Messieurs,

Le corps principal de notre Chapelle actuelle est bâti sur la rue Avenue. La Fabrique de N. Dame des Victoires se propose d'agrandir sous peu, par en arrière, sur le terrain qui lui appartient, la présente Chapelle devenue trop petite pour les besoins du culte.

La Fabrique demande à votre honorable Conseil l'autorisation de faire les travaux qu'elle juge nécessaires pour le bien commun sans craindre d'être inquiétée pour l'avenir sur la partie sise comme sus-dite jusqu'à ce que la dite Fabrique puisse construire une nouvelle église sur son propre terrain. Ceci fait, les requérants vous rendront grâce.

La Fabrique profite aussi de cette occasion pour vous remercier bien cordialement d'avoir mis gracieusement à sa disposition la valeur actuelle du rôle d'évaluation des catholiques de cette paroisse dont elle a eu besoin dernièrement.

M. J. Thibault, P. Q., Curé, Président

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE LA VILLE DE LA LONGUE POINTE.

A Messieurs les Echevins, Edmond Emond, Hector Vinet, H. Lapointe, fils

H. Bergeron, George Hogg, Odilon GUY.

Ville Longue Pointe. P. Q.


Messieurs:

Avis spécial vous est par les présentes donné par P. Z. GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, que Mr. le Maire Pierre Bernard a convoquée une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville pour être tenue, Samedi le Quatorze Mai 1910. au lieu et heure ordinaires des séances, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o. Lecture des précédés des séances précédentes.
- 2o. Rapport des membres de ce conseil qui ont été nommés pour négocier la vente des débetures de cette Ville, au montant de \$150.000.00 Re- Règlement No. 18.
- 3o. Voir à choisir l'endroit où les débetures émission de \$150.000.00 en vertu du Règlement No. 18, seront faites payables.
- 4o. Rapport de M.M. les Echevins H. Vinet, et H. Lapointe, au sujet des offres faites aux propriétaires expropriés en vertu des Règlements Nos. 16 et 18, et s'il y a lieu adopter les procédés jugés nécessaires.
- 5o. Approuver et autoriser Mr. le Maire à signer un contrat intervenu entre le Ville de la Longue Pointe et la Cie Foncière Suburbaine de Montréal, à propos de la donation de la Rue Cadillac, et autres conditions.
- 6o. Voir à payer plusieurs comptes

Donné ce Onze Mai 1910.

Hen. J. L. O. J. 50⁰⁰ # 2000.


Secrétaire-Trésorier.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

OTTAWA,

13 Mai, 1910.

Monsieur,

Je suis commandé par le Gouverneur Général de vous remercier pour la copie d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de la Longue Pointe exprimant les vives sympathies de la Municipalité avec la Famille Royale à l'occasion de la mort du feu Roi Edouard VII.

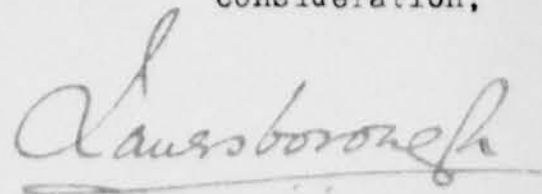
Son Excellence me charge de vous informer qu'Elle vient de l'envoyer au Secrétaire d'Etat pour les Colonies qui la soumettra au Roi Georges V.

Veillez agréer,

Monsieur,

l'assurance de ma plus haute

considération,



Major.

SECRETARE DU GOUVERNEUR GENERAL.

Monsieur P.Z.Guy,

Secrétaire Trésorier de

la Ville de la Longue Pointe,

Quebec.

Longue Pointe, 10 mai 1910.

Au SECRETAIRE Privé

de Son EXCELLENCE le GOUVERNEUR GENERAL du CANADA

A l'HOTEL du Gouvernement,

Ottawa.

Monsieur:-

J'ai l'honneur de vous inclure avec les présentes copie d'une résolution adoptée par le Conseil municipal de la Ville de la Longue Pointe, exprimant ses très vives sympathies à la FAMILLE ROYALE à l'occasion de la mort de Notre illustre SOUVERAIN EDOUARD VII.

Prière de remettre à SON EXCELLENCE telle copie de cette résolution pour qu'il la transmette à la Famille ROYALE à laquelle ELLE est destinée.

J'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,


Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC.

MUNICIPALITE DE LA VILLE DE LA LONGUE POINTE.

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de la Longue Pointe, tenue le 7 mai 1910, à laquelle étaient présents Mr. le Maire Pierre BERNARD, et M.M. les Echevins Edmond EMOND, H. VINET, H. BERGERON, Odilon GUY, George HOGG, H. LAPOINTE, fils.

Sous la présidence de Mr le Maire,

La résolution suivante a été proposée:

Proposé par Mr. l'Echevin Edmond EMOND,

Secondé par l'Echevin Hector VINET et adopté à l'unanimité:

Que ce Conseil se faisant l'interprète de la population de la Ville de la Longue Pointe, qu'il représente, s'associe au deuil national et universel causé par la mort de NOTRE illustre SOUVERAIN le ROI EDOUARD VII; et que la FAMILLE ROYALE éplorée daigne accepter l'expression de nos plus sincères sympathies dans le malheur qui la frappe si cruellement.

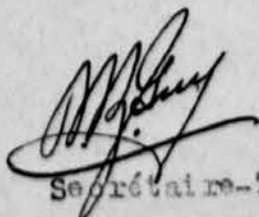
Mr. l'Echevin H. BERGERON, propose

Secondé par l'Echevin Odilon GUY,

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la FAMILLE ROYALE et publiée dans les journaux de Montreal.

Adopté unanimement.

Vraie copie.



Secrétaire-Trésorier.

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN


PROVINCE DE QUÉBEC.
Municipalité de la Ville de la Longue Pointe.

Je P.Z.GUY Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe, certifie sous mon serment d'office que la population de la Ville de la Longue Pointe est audessous de Deux mille âmes, et que le nombre de licences d'hotels accordés pour la vente des liqueurs enivrantes, qui ont été confirmés par le Conseil de ladite ville jusqu'à ce jour est de TROIS, savoir:

Mr. Joseph Otis	Quartier No. 2.
Mr. Camille Charbonneau	Quartier No. 6
Mr. A. Dupéré	Quartier No. 7.

Et qu'il a été accordé une licence de magasin pour la vente de liqueurs spiritueuses en détail au Parc Lebrun Quartier No. 6 à Mr. T. Beaupré.

En foi de quoi je donne ce certificat ce Quatorzième jour de Mai Mil-neuf-cent-dix.


Secrétaire-Trésorier.

Form No. 62

Certificates and Resolutions.

QUARTERLY STATEMENT of License Certificates confirmed by the Council of the of in the county of during the quarter ended the 190...., required by article 54 of the Quebec License Law to be furnished to the Treasury Department by the Clerk or Secretary-Treasurer of the said municipality under his oath of office.

Blanc No. 62

Certificats et Résolutions.

ETAT TRIMESTRIEL des Certificats de Licence confirmés par le conseil de la Ville de la *Longue Pointe* dans le comté de *Hochelaga* pendant le trimestre terminé le *30 avril 1910* que le greffier ou le secrétaire-trésorier de la dite municipalité est requis de fournir sous son serment d'office au Département du Trésor, en vertu de l'article 54 de la Loi des Licences de Québec.

NAME OF APPLICANT NOM DU REQUÉRANT	Kind of License Genre de Licence	Date of Confirmation Date de la Confirmation
Mr Telesphore BEAUPRE,	License de magasin	17 jan 1910
Mr Abraham DUPERE,	" d'hotel.	7 mars 10
Mr Joseph OTIS	" "	30 avr 1910
Mr Camille CHARBONNEAU,	" "	30 avr 1910

To be transmitted to the Comptroller of Provincial Revenue.
A être transmis au Contrôleur du Revenu, P. Q.

Je, soussigné, P.Z. GUY, Secrétaire-Trésorier, de la ville de la Longue Pointe, ce jure sous mon serment

d'office que le Conseil de la susdite Ville a accordé des licences pour la vente des boissons enivrantes dans la Ville de la Longue Pointe qu'aux quatre personnes ci-dessus énumérées jusqu'au 1er mai 1910, savoir:

- Mr Telesphore BEAUPRE, License de magasin.
- Mr Abraham DUPERE, License d'hotel.
- Mr Joseph OTIS, " "
- Mr Camille CHARBONNEAU, " "

Signed at
Signé à

Beauvillage Longue Pointe
le 1er Mai 1910

(Signature)


P.Z. Guy

Province de Québec.

Municipalité de la Ville de la Loague Pointe.

Je P.Z. GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Loague Pointe, certifie sous mon serment d'office que la population de la Ville de la Loague Pointe, est audessous de deux mille âmes et que depuis le rapport et le certificat donné le 14 mai 1910, le Conseil de la susdite Ville a confirmé le 18 mai 1910 une autre requête en faveur de Mr H.A. DORSEY pour la vente des liqueurs enivrantes au Parc Dominion Quartier no 4 de cette Ville, ce qui forme en tout quatre ~~licences~~ licences d'hôtel et une license de magasin dans la Ville de la Loague Pointe.

En foi de quoi je donne ce certificat ce dix-neuvième jour de mai mil neuf cent dix.


Secrétaire-Trésorier.

Form No. 62

Certificates and Resolutions.

QUARTERLY STATEMENT of License Certificates confirmed by the Council of the..... of in the county of..... during the quarter ended the.....190..., required by article 54 of the Quebec License Law to be furnished to the Treasury Department by the Clerk or Secretary-Treasurer of the said municipality under his oath of office.

Blanc No. 62

Certificats et Résolutions.

ETAT TRIMESTRIEL des Certificats de Licence confirmés par le conseil d..... de..... dans le comté de..... pendant le.....
 de... la Longue Pointe
 jusqu'au 18 mai
 que le greffier ou le secrétaire-trésorier de la dite municipalité est requis de fournir sous son serment d'office au Département du Trésor, en vertu de l'article 54 de la Loi des Licences de Québec.

NAME OF APPLICANT NOM DU REQUÉRANT	Kind of License Genre de Licence	Date of Confirmation Date de la Confirmation
---------------------------------------	-------------------------------------	---

Mr H.A. DORSEY

Hôtel (Cue Dominion) 18 mai 1910

To be transmitted to the Comptroller of Provincial Revenue.
A être transmis au Contrôleur du Revenu, P. Q.

Je soussigné, P.Z. GUY, Secrétaire-Trésorier, de la Ville de la Longue Pointe, certifie sous mon serment d'office que le Conseil de la susdite Ville a accordé une licence pour la vente des boissons enivrantes au Parc Dominion à Mr H.A. DORSEY, le 18 mai 1910.

Signed at
Signé à

Beauvillage Longue Pointe

le Dix-neuf Mai 1910

(Signature)

P.Z. Guy
Secrétaire-Trésorier

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

MONTREAL, May 25th 1910.

THE CORPORATION OF THE TOWN OF LONGUE-POINTE,

in account with

C . A . BARNARD, K . C .

XX

SERVICES IN CONNECTION WITH ANNEKATION
BY THE CITY OF MONTREAL, OF THE
TOWN OF LONGUE - POINTE.

To attendance at Quebec on the 18th, 19th, 21st, 26th, 27th, and 28th of April, and on the 3rd, 4th, 6th, 7th and 12th of May, in reference to Private Bills of the Town of Longue-Pointe, and amendments to the Bill of the City of Montreal, having reference to the annexation of your Town by the City of Montreal; attendances before the Private Bills Committee, before the Annexation Committee of the City of Montreal, and the Controllers; interviews with your Mayor and Councillors, etc., etc., at \$50.00 per day; \$550.00

To travelling, hotel and other disbursements; 136.25

TOTAL \$686.25

May 25th, 1910.

THE CORPORATION OF THE TOWN
OF LONGUE-POINTE,

in account
with

C . A . BARNARD, K . C.

MONTREAL

Re annexation by City of Mont-
real of Town of Longue-
Pointe.

P15/E,23

P15/E,23



**Dossier de
pièces réunies**

FIN

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE TOWN OF LONGUE POINTE.

To M.M. the Aldermen Edmond Emond, Hector Vinet, H. Bergeron, H. Lapointe, George Hogg, Odilon Guy.

Town of Longue Pointe, P.Q.

Gentlemen:-

Special notice is hereby given ~~by the Council~~ by P.Z. GUY, Secretary-Treasurer of the Town of Longue Pointe that Mr the Mayor Pierre Bernard, has convoked a special session of the Council of said City, to be held next Monday the thirtieth day of May 1910, at seven o'clock, at the Hall of the Council, ~~where the following subjects will be treated~~ and it will be taken into consideration the following subjects:

- 1.--Reading of the ^{former} proceedings ~~of the~~ ~~session~~
- 2.--An advice of the Canadian Northern RY, dated May 21st 1910, re-evaluation of their property.
- 3.--Report of the Committee named to take ~~from~~ ^{options} ~~provision~~ ~~for~~ expropriation done in virtue of by-laws nos. 16 and 18 and to accept new ~~provisions~~ ^{options} and to adopt such proceedings judged necessary.
- 4.--To autorise ~~the~~ ^{the} Mayor ~~to~~ ^{to} sign ~~contracts~~ ^{contracts} of expropriation and some others.
- 5.--Two tenders to keep up the streets of the Terminal Park.
- 6.--The question to give the right ^{of way} to the Terminal Coy, to pass on Vinet Street.
- 7.--An account of Mr R.C. Dickson, dated May 21st/10 for the amount of \$18.00, and some other accounts.
- 8.--To name a public pound in Terminal Park.
- 9.--An account of M.M. Lacombe et Pilon, dated May 25th 1910, about a claim from H. Lambert (cart broken)
- 10.--To grant, if ~~there is a~~ ^{found necessary} ~~reason~~, the right to put a sign over the street leading to the wharf of the Locomotive, and to give a name to that street.
- 11.--Different accounts ~~and~~ ^{claims} claims and indemnité for services rendered to the municipality.
- 12.--To see about paying Miss Dagenais, heiress, re-sale ~~accepted~~ ^{consented} by Mr Anselme Lemieux, to the Corporation of the Parish of Longue Pointe, dated November 23rd 1910.
- 13.--Question of lighting in the Town of Longue Pointe.

Given ~~at~~ ^{at} this twenty-seventh day of May 1910.

P. Z. Guy
Secretary-Treasurer.

PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité de la Ville de la Longue Pointe.

A Messieurs les Echevins Edmond EMOND, Hector VINET,
HERGÉRON, H. LAPOINTE, George HOGG, Odilon GUY.

Ville Longue Pointe, P. Q.

Messieurs:-

Avis spécial vous est par les présentes donné par P.Z.GUY, Secrétaire-Trésorier de la Ville de la Longue Pointe que Mr le Maire Pierre Bernard a convoqué une séance spéciale du Conseil de la susdite Ville pour être tenue lundi, le trente mai 1910, au lieu et ^{à 7 h. 30 m.} ~~à l'heure ordinaire des séances~~ et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1.--Lecture des procès des séances précédentes.
- 2.--Un avis du Canadian Northern Ry. en date du 21 mai 1910, re-évaluation de leur propriété.
- 3.--Rapport du comité nommé pour prendre des promesses de vente pour expropriation faite en vertu des règlements nos 16 et 18 et accepte s'il y a lieu de nouvelles promesses de vente et adopter tels procédés jugés nécessaires
- 4.--Autoriser Mr le Maire suppléant à signer divers contrats d'expropriation et autres.
- 5.--Deux soumissions pour entretien des rues du Parc Terminal.
- 6.--La question de donner un droit de passage sur la rue Vinet à la Cie " Le Terminal."
- 7.--Un compte de Mr R.C. Dickson, en date du 21 mai 1910, au montant de \$18.00, et divers autres comptes.
- 8.--Nommer un enclos public au Parc Terminal.
- 9.--Un compte de M.M. Lacombe et Pilon, en date du 25 mai 1910, au sujet d'une réclamation de Mr. H. Lambert (voiture brisée)
- 10.--Accorder s'il y a lieu le permis de mettre un ^{enseigne} drapeau au-dessus de la rue qui conduit au quai de la Locomotive et donner un nom à cette rue.
- 11.--Divers comptes-réclamations et indemnités pour services rendus à la municipalité.
- 12.--Voir à payer Melle DAGENAIS, héritière re-vente consentie par Mr. Anselme LEMIEUX, à la Corporation de la Paroisse de la Longue Pointe, en date du 28 novembre 1906
- 13.--Question de l'éclairage dans la Ville de la Longue Pointe.

Donné ce vingt-septième jour de mai 1910.

Secrétaire-Trésorier.

P15/E,23

TAILLON, BONIN & MORIN
AVOCATS

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
180 RUE ST-JACQUES

TEL. BELL (MAIN) No. 1537

MON. L. O. TAILLON, C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
L. J. S. MORIN,
A. Z. MORIN.

MONTREAL, 28 mai 1910 190

A Son Honneur le Maire
et à MM. les Echevins de
la Ville de la Longue-Pointe

1910 Juin 6 - Reçu chèque sur la
Banque d'Epargne, accepté
au montant de cinq
mille dollars -
avec remerciements
L. O. Taillon

Messieurs,

Le bill de la cité de Montréal a été définitivement adopté par l'assemblée législative jeudi soir. Aucun changement n'y a été fait en ce qui concerne la Longue-Pointe. On s'est hâté de le transmettre à l'autre chambre qui l'a référé à son comité des bills privés pour le mardi 31 mai au matin. Je n'y rendrai, mais votre conseil fera bien, je crois, de se faire représenter par quelqu'un ou quelques uns de ses membres, car la part de l'imprimé est quelquefois bien grande.

Vendredi soir, j'ai assisté au comité général de l'assemblée législative pour surveiller le bill de la loi des Boulevards de Montréal-Est et un peu celui de Maisonneuve. Le comité a tenu sa séance avant d'avoir disposé de ses bills. Ils auront sans doute leur tour lundi après-midi ou du moins lundi soir.

Je devrai donc partir pour Québec lundi matin. Quant à vos délégués qui viendront pour le bill de Montréal, il suffira qu'ils arrivent mardi matin.

On espère que la prorogation aura lieu samedi prochain.

voici

TAILLON, BONIN & MORIN

AVOCATS

MON. L. O. TAILLON, C. R.

J. ALEXANDRE BONIN, C. R.

L. J. S. MORIN,

A. Z. MORIN.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
180 RUE ST-JACQUES

TEL. BELL (MAIN) No. 1537

MONTREAL, 190

Voici deux mois que je n'ai pu m'occuper de mon bureau. Cela m'a empêché de préparer mon compte pour vous le présenter avant que votre municipalité soit annexée à Montréal. J'ai présenté un compte en août 1907. Vous avez une idée au moins approximative des services professionnels que j'ai rendus à votre corporation depuis cette date. Je viens vous proposer de régler pour \$3500.00, ce qui comprendra tout le travail de cette session, dont nous avons commencé à nous occuper dès le mois de février. Si vous acceptez la proposition, vous voudrez bien, à votre prochaine séance, adopter une résolution en conséquence.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,

Votre humble serviteur

L. O. Taillon



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

Ville de la Longue Pointe, 190

SERMENT D'OFFICE

Je *J. B. Bercher* ayant été nommé Constable Spécial de la Ville de la Longue Pointe, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, et ce pour douze mois de cette date.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

J. B. Bercher

Assermenté devant moi a

Beauvillage, Longue Pointe ce

vingt-huitième jour de *Mai*.

Mil-neuf-cent-*dix*...

[Signature]
Secrétaire - Trésorier.

P15/E,23

Reçu de la Banque Provinciale du Canada, la somme de cent quarante-trois mille huit cent-dix-sept dollars (\$143,817.), en paiement final du prix d'achat de cent cinquante mille dollars (\$150,000.) de débentures de la Ville de la Longue Pointe, vendues à cette Banque, pour la somme de cent quarante-quatre mille dollars (\$144,000.), moins frais d'impression cent cinquante dollars (\$150.), timbres trente dollars (\$30.), et frais d'enregistrement du règlement trois dollars (\$3.), en tout cent quatrevingt-trois dollars (\$183.).

Nous donnons quittance finale à la dite Banque Provinciale du Canada pour le prix d'achat des dites débentures, que nous lui avons remis.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE LA LONGUE POINTE.

Suzie Bernard

MAIRE.

[Signature]

SEC. TRES.

Daté à Montréal, ce trente-et-unième jour de mai mil neuf cent dix.



Bureau du Secrétaire-Trésorier de la

Corporation de la Ville de la Longue Pointe.

— *Badge* Ville de la Longue Pointe. 190

No. 11 — *1 Sifflet.*
— *Bâton.* —

Je *Thomas Pelletier* ~~constable~~ ^{ayant été nommé}
constable de la
Ville de la Longue Pointe, jure solennellement que je rempli-
rai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

Thomas Pelletier

Assermenté devant moi à Beaurivage de la Longue Pointe
ce *quatrième* . jour de *juin* 1910

M. Guy
Secrétaire-Trésorier.